

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
 M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE LIGNE À 315 KV
LA LIGNE CHÉNIER-OUTAOUAIS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 juin 2008, 19 h
Château Montebello
392, Notre-Dame
Montebello

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 JUIN 2008 1
 MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES REQUÊTES :

KITIGAN ZIBI ANISHINABEG

STEPHEN MCGREGOR (absent) 10
 MICHEL BELHUMEUR 10
 SÉBASTIEN BÉLAND 13

PRÉSENTATION PAR HYDRO-QUÉBEC 18

REPRISE DE LA SÉANCE 24

PÉRIODE DE QUESTIONS :

SÉBASTIEN BÉLAND 24
 MICHEL BELHUMEUR 33
 JOSE PINOL 46
 SÉBASTIEN BÉLAND 56
 MICHEL BELHUMEUR 60
 SÉBASTIEN BÉLAND 71
 MICHEL BELHUMEUR 80

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonsoir, Mesdames et Messieurs!

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais par Hydro-Québec TransÉnergie.

10

Mon nom est Qussaï Samak. Je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et j'ai reçu la charge du président du Bureau pour présider cette commission d'enquête et d'audience publique concernant le projet en question. Et j'ai le plaisir de partager la responsabilité de la commission avec mon collègue à ma gauche, monsieur François Lafond, également membre à temps plein du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15

Ce que je vais faire, je vais vous présenter l'équipe. On va parler très rapidement de la nature du mandat qu'on a reçu, un mot ou deux par rapport au Bureau et puis le déroulement de la soirée.

20

Mais avant d'aller plus loin, j'aimerais vous signaler la présence parmi nous du président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Pierre Renaud, qui est venu partager cette expérience avec nous ce soir. Bonsoir, monsieur Renaud.

25

La commission, on s'est présentés, nous. J'aimerais vous présenter le reste de l'équipe. Alors, à ma gauche, à votre droite, il y a madame Julie Crochetière et monsieur Mathieu St-Onge qui travaillent au sein de l'équipe de la commission à titre d'analystes. Et nous avons également monsieur Yvon Deshaies, analyste, qui n'est pas avec nous ce soir.

30

En arrière de la salle, vous avez madame Anne Lacoursière et madame Marie-Josée Méthot. Certains parmi vous l'ont déjà contactée ou rencontrée. Madame Méthot s'assure de la coordination côté secrétariat des travaux de la commission. Et nous avons également avec nous madame Julie Olivier qui agit à titre de conseillère en communication, responsable des relations avec les médias. Et nous avons également les services de madame Marie Anctil, à titre de secrétaire.

35

Pour l'organisation technique de la salle, nous avons à remercier monsieur Richard Grenier et monsieur Daniel Moisan du Centre des services partagés du Québec.

40

Et on ne peut pas la manquer, madame Maisonneuve, qui agit à titre de sténotypiste et qui consigne tout ce qu'on dit pour les fins de transcription de la séance. Et ces transcriptions

seront rendues disponibles dans les jours qui viennent très rapidement, à la fois à travers le site du BAPE et dans des centres de consultation que je vais vous identifier tout à l'heure.

45 Nous avons également ce soir un autre moyen de transmettre les travaux, les délibérations que nous avons ensemble ce soir à travers la toile. Donc, on a ce qu'on appelle web diffusion en temps réel. Les échanges sont disponibles aux citoyens qui pourraient suivre les travaux à travers une commission Internet. Et pour ça, nous avons à remercier monsieur Pierre Dufour. D'ailleurs, vous allez le voir probablement, de temps en temps vous allez déceler la
50 présence d'une caméra. On essaie de parfaire, de faire le rodage d'un système en vue d'éventuelles transmissions audiovisuelles à travers le web. Et on profite de l'occasion pour faire quelques expériences ce soir, expériences discrètes évidemment. Ça ne va pas intervenir dans les travaux de la commission.

55 Alors, j'aimerais tout de suite vous lire le mandat que monsieur le président du Bureau a reçu de madame la ministre à propos du projet en question. On a reçu ce mandat le 8 mai, donc le mois passé, et c'est adressé à monsieur Pierre Renaud, président du BAPE.

Alors, Monsieur le Président...

60 – ça, c'est madame la ministre qui parle –

*... en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la
65 qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de construction d'une nouvelle ligne à 315 kV, ligne Chénier-Outaouais par Hydro-Québec TransÉnergie et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

70 *Le mandat débutera le 26 mai 2008.*

Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

75 *Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

Madame Line Beauchamp

80 Quelques mots, avant de commencer, à propos du Bureau. Comme vous le savez, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement existe depuis 1978, d'ailleurs on fête le trentième anniversaire cette année, créé en vertu des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Donc, trente ans au service de l'enquête publique, de l'examen public des impacts sur l'environnement des projets et autre chose, au service public aussi en termes

85 d'accès des citoyens à l'information et à toute information qui pourrait avoir un impact sur la qualité de leur environnement.

Le BAPE est un organisme, comme vous le savez, qui émane du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, tout en étant indépendant du ministère en termes de ses modes de fonctionnement et de ses travaux.

90 La fonction principale des commissions du BAPE, c'est de mener des enquêtes publiques et d'organiser des audiences selon des mandats qu'on reçoit du ministre en titre, comme je viens de vous lire le mandat d'ailleurs qu'on a reçu par rapport à ce projet, donc mener à terme correctement des mandats qu'on reçoit du gouvernement, informer le public, s'assurer que toute 95 l'information concernant des projets assujettis, qui font l'objet des mandats qu'on reçoit, que toute information soit disponible aux citoyens, et être à l'écoute des citoyens évidemment.

Je vais vous parler tout à l'heure de la deuxième partie de l'audience qui sera consacrée essentiellement à ça.

100 Dans nos travaux au BAPE pour les commissions, on retient une définition large de l'environnement, une définition qui tient compte des dimensions écologiques, environnementales, économiques, sociales et autres. Il s'agit d'une définition qui est venue par la suite se faire consacrer quand on parle de développement durable. Et c'est une notion de l'environnement qui a 105 été aussi confirmée par des jugements et des décisions des tribunaux de ce pays. Alors, ça, c'est pour la notion de l'environnement qu'on applique dans nos travaux et nos analyses.

J'aimerais aussi ajouter que les membres du Bureau, agissant en tant que commissaires au sein d'une commission, nous sommes liés, en tout temps de toute façon, par le Code d'éthique et de déontologie du BAPE, code qui vise certaines valeurs fondamentales, notamment 110 la transparence, garantir les valeurs comme la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

D'ailleurs, on a des copies de ce code en arrière de la salle. Je vous invite à les consulter 115 au besoin.

La chose probablement se comprend, mais peut-être ça vaut la peine de la répéter. Les commissions du Bureau sont indépendantes dans leurs travaux et maîtres de leurs décisions, et les seuls responsables des analyses qu'ils mènent et des conclusions auxquelles les travaux 120 aboutissent.

J'aimerais aussi ajouter, et ça c'est quelque chose de nouveau, conformément à la Stratégie de développement durable 2008-2013 du gouvernement du Québec, le Bureau

125 d'audiences publiques sur l'environnement, en tant qu'organisme de l'État, s'est doté d'un plan
d'action en matière de développement durable. Ce plan d'action implique évidemment que ça
130 fasse partie de la grille d'analyse qu'on utilise en termes d'adéquation, la question d'adéquation
entre les projets proposés ou les sujets qui font partie des mandats qu'on reçoit, entre ces projets
ou ces sujets et les principes de développement durable et les processus de mise en oeuvre de
développement durable pour le Québec, le tout conformément à la *Loi sur le développement*
durable.

135 On est ici évidemment, dans un premier temps, pour chercher et apporter tout l'éclairage
possible à propos du projet proposé par Hydro-Québec TransÉnergie. Il s'agit d'une étape dans
un processus d'évaluation, une procédure d'évaluation environnementale, plusieurs parmi vous le
savent déjà.

140 Ça commence par un avis que la partie qui propose un projet transmet au gouvernement.
Par la suite, il y a une directive que le ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs transmet au promoteur ou à l'initiateur du projet, c'est selon le vocabulaire qu'on
utilise, précisant la portée et les éléments qui devraient être couverts dans l'étude d'impact que le
promoteur devrait préparer.

145 Une fois que l'étude d'impact est complétée, réalisée, le ministère du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs mène une consultation ministérielle à propos de la
recevabilité de l'étude d'impact. Recevabilité, ça ne veut pas dire nécessairement que tout est
accepté tel que proposé. Recevabilité, c'est-à-dire que tous les éléments, qui sont nécessaires à
couvrir correctement dans l'étude d'impact, ont été couverts.

150 Et c'est seulement après avoir établi la recevabilité de l'étude d'impact, une fois la
consultation interministérielle est faite, que le projet passe par mandat ministériel à une période
d'information, ce qui a été le cas. Et la période d'information concernant ce projet a eu lieu entre
le 12 mars et le 26 avril.

155 Au cours de cette période d'information, les citoyens ou organismes, qui aimeraient faire
la demande que le projet fasse partie ou fasse l'objet d'un mandat d'audience publique,
transmettent leur désir en ce sens au cabinet du ministre, de madame la ministre en l'occurrence,
ce qui a été le cas.

160 Et finalement, il y a eu des demandes d'audience, que je vais partager avec vous tout à
l'heure, et c'est suite à ces demandes d'audience reçues par le cabinet de madame la ministre
que le projet a fait l'objet d'un mandat d'enquête et d'audience publique par la suite, selon les
modalités qu'on connaît.

165 Alors, le mandat a débuté le 26 mai. Comme vous le savez, règle générale, des
mandats de cette nature-là durent quatre mois. Donc, nous sommes dans l'obligation de

transmettre à madame la ministre, au plus tard le 26 septembre, notre rapport par rapport à ce projet. La procédure aussi prévoit que madame la ministre aura soixante jours, à partir de cette date du 26 septembre, pour rendre public le rapport de la commission.

170 Vous le savez probablement, mais peut-être il faut le dire, les commissions du BAPE ne sont pas des commissions décisionnelles. Nous faisons état de nos constats et de nos conclusions, les conclusions de nos analyses, il appartient évidemment au gouvernement de prendre la décision.

175 Ça se prend comment la décision? En effet, c'est un processus à deux voies. Il y a cette analyse que nous menons ensemble en public à travers la commission du BAPE qui préside les délibérations de ce soir, mais il y a en parallèle une analyse faite par l'équipe ministérielle, par l'équipe du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du même projet.

180 Or, madame la ministre va recevoir les résultats des deux analyses qui se mènent en parallèle et, à la lumière de ces deux analyses, madame la ministre aura à faire les recommandations qui s'imposent à ses yeux au Conseil des ministres, et le conseil décide en dernière analyse du sort du projet à réaliser tel que proposé, à réaliser avec modifications ou assorti de conditions ou à ne pas réaliser. Voilà.

185 Pour ce soir, comme je vous ai dit, on est ici pour obtenir toute l'information possible à propos du projet à la fois pour les citoyens et aussi pour la commission. Alors, vous allez remarquer que la commission de temps à autre va enchaîner par des questions après certaines questions venant des citoyens pour compléter l'information à propos du projet.

190 Donc, pour les participants à l'audience, ce n'est pas le moment de s'exprimer dans le sens de donner son opinion ou son avis. On va s'assurer que vous allez avoir toute l'information et profiter de ce temps pour vous outiller le plus à propos du projet, de manière à bien asseoir correctement vos opinions et vos avis à propos du projet, le moment venu, pour partager avec la commission vos opinions, appréhensions, accord, désaccord, etc., à propos du projet, une chose qui se fera à la deuxième partie d'audience. Et je vais vous donner les dates pour ça. Pour l'instant, on est là pour s'informer ensemble.

200 Et nous avons pour ça avec nous évidemment Hydro-Québec TransÉnergie, qui est responsable du projet, et nous avons aussi des représentants de ministères et organismes publics, qui sont concernés par le projet ou que la commission a estimé utile à avoir comme personnes-ressources, pour pouvoir répondre aux questions et compléter le portrait soit par rapport au projet ou par rapport au contexte dans lequel le projet est proposé.

205 J'aimerais peut-être tout de suite, comme c'est le moment, peut-être demander à nos invités, à gauche comme à droite, je commence à gauche, inviter les représentants des

ministères ou organismes à se présenter, identifier leur ministère ou organisme d'ancrage, s'il vous plaît.

210

M. DENIS TALBOT :

Oui. Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Mon nom est Denis Talbot. Je travaille à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ma fonction est celle de coordonnateur des projets énergétiques. Et je suis accompagné de Évelyne Barrette, qui est chargée de projet pour le projet qui est à l'étude ce soir.

215

Également, en principe, il y a quelqu'un dans la salle, parce que je ne l'ai pas reconnu, de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental Montréal, Laval, Lanaudière et les Laurentides. Et également, on devrait avoir quelqu'un de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais, mais je ne les ai pas vus.

220

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, Monsieur Talbot.

225

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Bonjour. Louis-Marie Poissant, de la Direction de la santé publique de l'Outaouais, représentant une partie du ministère de la Santé.

230

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Poissant, merci.

235

M. JACQUES NORMANDEAU :

Jacques Normandeau, de la Direction de la santé publique des Laurentides, représentant l'autre partie du ministère de la Santé.

240

LE PRÉSIDENT :

Merci. Allez-y, Monsieur.

245

M. ÉRIC MORENCY :

Bonsoir. Éric Morency. Je suis urbaniste coordonnateur du Service de l'aménagement du territoire à la MRC d'Argenteuil.

250

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. Monsieur?

255 **M. GHISLAIN MÉNARD :**

Bonsoir. Mon nom est Ghislain Ménard. Je suis le directeur général de la MRC Papineau. Et j'ai une personne aussi dans la salle, qui est au niveau de l'environnement chez nous, monsieur Alexandre Richard.

260

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ménard, merci. Monsieur.

265 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

Bonsoir. Mon nom est Daniel Toussaint. Je suis biologiste au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune Outaouais.

270 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Bonsoir. Mon nom, c'est Alain Tremblay. Je suis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je vais couvrir les questions qui touchent l'énergie, vu que je travaille au secteur Énergie. Merci.

275

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay, merci.

280 Maintenant qu'on est au moment de se présenter, alors monsieur Duchesne, je vous invite à présenter votre équipe aussi.

M. DANY DUCHESNE :

285 Oui. Bonsoir, Monsieur le Président. Donc, mon nom est Dany Duchesne. Je suis employé d'Hydro-Québec. Je vais être votre porte-parole pour ce soir.

J'aimerais présenter également monsieur Robert Chaîné, qui est ingénieur pour Hydro-Québec en planification de réseau, et à ma droite, madame Constance LeBel, qui est chargée de projet en environnement, également pour Hydro-Québec.

290

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Duchesne.

295

Alors, maintenant que les présentations sont faites, tout de suite après mes remarques, on va lire ou faire lire au besoin les requêtes de demande d'audience publique reçues par madame la ministre. Et par la suite, on aura une présentation du projet. On prendra une pause après ça.

300

Et pendant la pause, un registre sera ouvert en arrière de la salle pour recevoir les noms de ceux et celles parmi vous qui aimeraient poser des questions à propos du projet. De retour de la pause, je vais appeler les participants par ordre d'inscription sur ce registre-là, sur cette liste. Et on procédera par la suite à l'examen de tous les aspects du projet qui vous intéressent à savoir et qui sont jugés pertinents pour la commission.

305

Je n'ai pas vraiment besoin de passer à travers tous les détails des règles de procédure. On s'attend à ce que le tout se déroule dans le calme et la courtoisie et l'ordre. Il n'y a aucune raison de présumer du contraire. Alors, je vais vous faire grâce de toutes les règles qu'on doit suivre. Vous les connaissez sans doute toutes.

310

Il me reste à vous dire que le dossier dans son ensemble est disponible évidemment, première chose, disponible à distance à travers le site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, du BAPE. La documentation est disponible également à la bibliothèque de Mirabel, Bibliothèque centrale, secteur Saint-Janvier; au Centre municipal de l'Ange-Gardien; au Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg; disponible également à l'Hôtel de ville de Montebello. Ce sont des centres de consultation concernant le territoire, la zone de réalisation du projet.

315

Mais la documentation est également disponible à travers deux centres permanents. D'abord, le bureau du BAPE à Québec, et l'adresse, pour ceux et celles qui ne l'ont pas, 575, rue Saint-Amable, 2e étage, bureau 2.10, à Québec. Je vous ai dit que, le site web également, toute la documentation de la commission est disponible à travers le site. Et la documentation est aussi accessible à travers la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

320

Maintenant, s'il arrive qu'un citoyen ou une citoyenne demande de l'information ou demande un document et il se trouve que l'information ou le document en question est sujet à une prétention à la confidentialité, il y a une procédure pour gérer ça, que je vais partager avec vous très rapidement. Mais j'aimerais juste vous dire, au lieu de demander immédiatement tel document ou tel document, je vais vous demander de préciser à la commission l'information que vous cherchez. Parce qu'il se peut très bien que l'information que vous cherchez est tout à fait

325

330 disponible, mais que le document dans lequel est cette information a peut-être certaines parties
qui sont confidentielles.

335 Quoiqu'il arrive, s'il y a une prétention à la confidentialité et si effectivement l'information
que vous cherchez, du point de vue d'Hydro-Québec TransÉnergie ou d'une tierce partie, elle a
un caractère confidentiel, la commission recevra l'information sous le sceau de la confidentialité
évidemment. Par la suite, la commission à huis clos va entendre les raisons pourquoi l'information
est confidentielle ou considérée confidentielle. À huis clos, c'est-à-dire avec la présence de
madame Maisonneuve évidemment, notre sténotypiste.

340 La commission décidera par la suite du bien-fondé de la prétention au secret et prendra la
décision quant à la divulgation du document en question, divulgation complète, c'est-à-dire on
n'accepte pas la légitimité de la prétention au secret, divulgation en partie, ou la commission
pourrait aussi décider qu'effectivement que le document ou l'information n'est pas pertinent aux
travaux de la commission. Et dans ce cas, elle sera retournée à la partie détentrice de cette
345 information sans plus.

Alors, voici le processus de gestion des prétentions au secret ou à la confidentialité au
cours des travaux. Évidemment, la décision de la commission est exécutoire, mais sujet aux
révisions judiciaires habituelles.

350 J'invite également, s'il y a des citoyens qui aimeraient déposer à la commission de
l'information, des documents, etc., mais qu'ils ne sont pas sûrs du caractère public de
l'information ou qui ont des doutes par rapport à la possibilité que peut-être l'information revêt un
caractère confidentiel quelque part, je vous invite à communiquer avec madame Méthot,
355 coordonnatrice des travaux de la commission, pour l'informer de ça, et madame Méthot se fera
un plaisir de vous indiquer la démarche à suivre.

La deuxième partie de l'audience aura lieu le 9 juillet prochain. Nous avons une obligation
de respecter que vingt et un jours séparent les deux parties de l'audience. Alors, ça aura lieu au
même endroit, le 9 juillet. On va confirmer ça avec vous d'ailleurs à travers le communiqué à
360 temps. S'il y a des changements d'endroit et des choses comme ça, ça peut arriver, on va vous
informer à temps.

Et évidemment, pour la deuxième partie de l'audience, les citoyens ou organismes qui
365 désirent participer ont le choix de présenter un mémoire par écrit à la commission ou de faire une
prestation orale aussi. Ceux et celles qui désirent soumettre un mémoire par écrit à la
commission, on vous invite à transmettre le mémoire au plus tard le 7 juillet – vous savez, entre le
7 et le 9, il n'y a pas beaucoup de temps – donc minimalement pour qu'on puisse se saisir
correctement de vos contributions, et pouvoir participer à l'échange avec vous de façon utile et
370 positive.

Maintenant, je passe aux requêtes, demandes d'audience qu'on a reçues et je vais faire ça par ordre de réception des demandes d'audience telles qu'envoyées au cabinet de madame la ministre.

375

Alors, je vais commencer par une demande formulée par un citoyen qui n'est pas avec nous ce soir. Il s'agit de la demande provenant du chef Chief Stephen McGregor au nom du groupe de Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg. Alors, je vais vous lire la demande dans la langue reçue.

380

To: Line Beauchamp

As Chief of the Kitigan Zibi Anishinabeg, our collective history includes the Buckingham area. A number of people still living at Kitigan Zibi originated from the hunting territories around the Buckingham area. This was before being displaced and sent to the Indian Reserve at Maniwaki, now known as Kitigan Zibi.

385

Therefore, the ties and memories to these particular lands were never really severed. That is why a number of Algonquins at Kitigan Zibi are concerned about the proposed transmission lines that will cut into traditional territories.

390

We are asking for an information session on this development. The location and the time can be agreed to later.

395

Sincerely, Chief Stephen McGregor.

Ça, c'est la première demande qui a été reçue par madame la ministre.

400

J'invite maintenant monsieur Michel Belhumeur, s'il est avec nous dans la salle, à s'approcher, prendre place, pour lire sa requête. Et si la requête est longue, vous pourrez résumer aussi. Je vous laisse le choix de décider. Allez-y, on vous écoute. Bonsoir, monsieur Belhumeur.

M. MICHEL BELHUMEUR :

405

Bonsoir. Donc, c'est la lettre que j'ai envoyée à madame Line Beauchamp, ministre de l'Environnement. Soit dit en passant, 5 h 37 ce matin, j'ai été réveillé par l'Hydro. J'enchaîne.

Madame,

410

Mardi, 1er avril 2008, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tenait à Mirabel une séance d'information sur le projet de construction d'une ligne à 315 kV

Chénier–Outaouais.

415 *Informé à la dernière minute par un voisin du poste Chénier, c'est de justesse que j'ai pu assister à cette séance. Aucun avis dans les journaux ou lettre n'est parvenu à mon attention. Mes voisins pourraient vous en dire autant.*

420 *Selon ce qui a été exposé, il s'agit de la construction d'une ligne à 315 kV de 114 kilomètres entre le poste Chénier et le poste Outaouais et l'ajout d'équipements à l'intérieur du poste Chénier.*

425 *Le but du projet est d'augmenter la capacité d'exportation, de l'interconnexion vers l'Ontario, de sécuriser le réseau et d'améliorer la fiabilité de l'alimentation et de l'exportation.*

Ce projet, selon le promoteur, fait suite à l'abandon d'un autre projet, celui de transformer le courant au poste Grand-Brûlé et la construction d'une ligne à 315 kV reliant directement celui-ci au poste Outaouais.

430 *Les raisons invoquées par Hydro-Québec pour un tel changement de tracé sont des objections d'ordre esthétique de la part de la MRC traversée.*

435 *J'habite dans le rang Lafrenière, sur une colline surplombant le poste Chénier, à environ 1.5 kilomètre de celui-ci.*

De toutes les installations similaires le long de la ligne de ceinture entourant Montréal, le poste Chénier est le seul qui n'est pas «insonorisé» convenablement par rapport aux habitations environnantes.

440 *À cause de leur situation élevée par rapport au poste Chénier, les habitations du rang Lafrenière sont sujettes à des nuisances sonores amplifiées par des phénomènes d'effet de sol et d'inversion de température.*

445 *En plus des nuisances sonores, qui ont déjà fait l'objet de nombreuses plaintes au ministère de l'Environnement, tant au ministère qu'à Hydro-Québec, il y a aussi des nuisances visuelles et lumineuses.*

Les mesures de bruit obtenues par le ministère de l'Environnement sont d'une valeur suffisante pour avoir fait l'objet de mise en demeure à Hydro-Québec.

450 *La pollution lumineuse, quant à elle, vient principalement de deux sources, à savoir l'éclairage intensif et mal orienté des installations et les feux stroboscopiques de la tour de télécommunication.*

455 *Lors de cette séance, Hydro-Québec a affirmé qu'elle projetait également d'augmenter la capacité de transformation du poste Chénier en y rajoutant des équipements tels que disjoncteurs et transformateurs.*

460 *Dans son bulletin d'information no. 1, daté de mars 2007, Hydro-Québec ne mentionne pas, dans la liste des enjeux environnementaux de ce projet, l'intégration sonore et visuelle du poste Chénier.*

465 *À cette occasion, j'ai posé plusieurs questions aux représentants d'Hydro-Québec, mais presque toutes sont demeurées sans réponse, pas moyen de savoir quel sera l'impact sonore et visuel au niveau du rang Lafrenière.*

470 *Entre 1983 et 1995, deux des quatre groupes de transformateurs du poste Chénier ont explosés. L'écoulement de l'huile de refroidissement qui s'en est suivi n'a pas été retenu par les bassins de rétention pourtant prévus à cet effet, si bien que le liquide s'est retrouvé jusque dans la rivière des Mille-Îles, à proximité de la prise d'eau de l'aqueduc de Saint-Eustache. Pourtant, Hydro-Québec se propose d'installer le même type de bassin de rétention, selon les renseignements obtenus.*

475 *En choisissant le tracé Chénier-Outaouais au lieu du tracé Grand-Brûlé-Outaouais, Hydro-Québec choisit de concentrer ses lignes dans le même corridor et par le fait même de concentrer la transformation au poste Chénier.*

480 *L'augmentation de production à Chénier au lieu du Grand-Brûlé va entraîner une augmentation proportionnelle des nuisances dans ce milieu habité de Mirabel.*

485 *Chénier est le seul poste de la ligne de ceinture à 735 kV entourant Montréal à être situé en contrebas d'une zone habitée et est de ce fait mal insonorisé par rapport aux résidences environnantes.*

490 *Par contre, Grand-Brûlé est mieux insonorisé, puisqu'il est situé loin des habitations. À ce dernier endroit, le logement des employés d'Hydro-Québec a même été déménagé à plus de 10 kilomètres du poste, il y a de cela quelques années, afin d'assurer à ceux-ci une plus grande tranquillité.*

495 *La transformation du courant à Grand-Brûlé au lieu de Chénier assurerait une meilleure qualité de vie aux citoyens de Mirabel.*

Hydro-Québec parle de sécuriser son réseau afin d'assurer une livraison fiable d'électricité aux réseaux nord-américains voisins.

495

En concentrant ses équipements au même endroit et ses lignes dans le même corridor, Hydro-Québec augmente leur vulnérabilité face aux caprices de la nature et aux actes de sabotage terroriste.

500

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il serait plus sécuritaire et respectueux de l'environnement et du voisinage de transformer et d'acheminer l'électricité à partir du poste Grand-Brûlé au lieu de Chénier.

505

Donc, je m'oppose au transfert de ce projet de Grand-Brûlé à Chénier.

En considération des faits ci-haut énoncés, je demande que soient tenues des audiences publiques concernant le projet de la ligne 315 kV Chénier-Outaouais.

510

Espérant ces renseignements utiles, veuillez accepter mes salutations distinguées.

Eh voilà.

LE PRÉSIDENT :

515

Merci beaucoup, monsieur Belhumeur, de votre présentation.

M. MICHEL BELHUMEUR :

520

Excusez. En annexe, j'ai mis les conclusions d'un rapport d'étude de bruit, là, que...

LE PRÉSIDENT :

On l'a vu.

525

M. MICHEL BELHUMEUR :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

530

Merci beaucoup. Merci à vous.

J'invite monsieur Sébastien Béland, s'il vous plaît, à venir partager sa requête d'audience avec nous. Bonsoir, Monsieur Béland.

535

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Bonsoir.

540 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

545

Tout d'abord, j'ai des doléances à faire valoir au niveau du stationnement. À 5 \$ la demi-heure, ça ne facilite pas la participation citoyenne.

LE PRÉSIDENT :

550

La doléance est bien reçue et la commission a noté ça.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

555

En espérant que pour la deuxième audience, ce sera arrangé pour que ça soit gratuit.

LE PRÉSIDENT :

560

C'est pour ça que j'ai évoqué la possibilité qu'elle se tiendrait ailleurs.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

565

Oui. Je suis toujours intimidé quand je participe à de telles audiences publiques devant une telle brochette d'experts et de spécialistes qui disent toujours le contraire de ce que je pense. C'est toujours un peu...

LE PRÉSIDENT :

570

Alors, vous allez commencer à lire votre requête, s'il vous plaît?

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

575

Oui. Donc, ma requête est signée du mardi, 22 avril 2008. C'est le Jour de la Terre. Donc:

Madame la ministre,

J'ai symboliquement attendu ce Jour de la Terre pour vous demander d'octroyer le

580 *mandat au BAPE de tenir des audiences publiques sur le projet mentionné ci-dessus car il s'agit d'un projet dont les impacts écologiques seront considérables, et ce, même si Hydro-Québec opérera à l'intérieur de son emprise existante. Ce sont donc mes inquiétudes face à ces impacts sur l'environnement qui motivent principalement ma demande.*

585 *En effet, en dépit des efforts effectués par Hydro-Québec pour choisir un tracé moins dommageable pour l'environnement, les deux autres tracés ayant été écartés, il n'en demeure pas moins que le tracé retenu occasionnera les impacts suivants. Donc, on parle d'un déboisement important, 237 hectares selon le promoteur.*

590 *Dans des cas comme ça, il faut toujours en ajouter un petit peu plus.*

Des pertes de production agricole; un élargissement de la zone déboisée autour des pylônes. Donc, le corridor qui sera déboisé sera plus large et aura l'effet d'une véritable frontière pour certaines espèces.

595 *Comme une espèce de frontière artificielle.*

LE PRÉSIDENT :

600 *Monsieur Béland, je vous demande de vous limiter à la requête telle que livrée à madame la ministre, s'il vous plaît.*

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

605 *Oui.*

Des épandages plus importants de phytocides...

– comme impact –

610 *... une réduction des habitats fauniques, dont, selon le promoteur, des aires de nidification d'une quarantaine d'oiseaux forestiers; le déboisement des rives autour des cours d'eau; la pollution de ces cours d'eau par des phytocides et par la sédimentation suite au déboisement ainsi que par le mercure dégagé par le déboisement; le réchauffement de l'eau causé par le déboisement; et finalement, l'augmentation des champs magnétiques dans le secteur, champs qui auront certainement des impacts sur les oiseaux migrateurs, comme la bernache du Canada qui traverse le secteur à tous les printemps et automnes.*

615 *De plus, le tracé retenu par Hydro-Québec sera en grande partie parallèle à la nouvelle autoroute 50 présentement en construction. Cela aura pour effet la création d'un large corridor déboisé, bétonné et stérilisé par les phytocides, un véritable mur de Chine pour les fragiles écosystèmes de ces milieux montagneux. Cette zone très large de 114 kilomètres de long subira*
620 *une énorme pression suite aux travaux qui se succéderont et je crains que la perte écologique ne soit beaucoup plus importante que ne le prévoit Hydro-Québec et le ministère.*

625 *Par conséquent, je vous demande d'octroyer au BAPE le mandat de tenir une audience publique sur les impacts combinés des deux projets: soit la ligne électrique Chénier-Outaouais et le projet d'autoroute 50.*

– ce qui m'a été refusé par le ministre, d'ailleurs –

630 *Par ailleurs, outre les impacts environnementaux du projet d'Hydro-Québec, je crois que l'ensemble de la population de la Petite-Nation a le droit de se prononcer sur le sujet. Lors de la soirée d'information tenue à Montebello, une quarantaine de personnes se sont déplacées pour l'occasion...*

635 On devrait appeler ça une «soirée de désinformation».

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Béland, je vous invite...

640 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

... une démonstration...

LE PRÉSIDENT :

645 Attendez, ça fait trois fois que vous passez des commentaires. Je vous invite à réserver ça pour la deuxième partie. On aura...

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

650 C'est ma version modifiée que j'ai envoyée à la ministre.

LE PRÉSIDENT :

655 On n'a pas le loisir de faire ça. Vous allez lire la requête sans plus, s'il vous plaît.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

660 Oui, oui. Donc la participation était:

... une démonstration éloquent de l'intérêt suscité par ce projet controversé. Parmi ces personnes, plusieurs propriétaires de lots directement touchés, mais aussi des citoyens inquiets des impacts sur l'environnement ainsi que des impacts sur le paysage et le développement

665 *touristique de notre bucolique région. À ce titre, la MRC et le CLD Papineau misent conjointement*
sur le développement touristique pour contrecarrer le déclin de l'industrie forestière causé par le
saccage et la surexploitation continus de la forêt. L'avitissement du paysage que causera le projet
d'Hydro-Québec combiné à celui de l'autoroute 50 aura certainement un impact important sur la
possibilité de développer le tourisme et plus particulièrement l'écotourisme dans le sud de la
région.

670 *En tant que citoyen ayant deux enfants, ce projet m'inquiète car il aura des répercussions*
à très long terme, d'autant plus que la construction de cette ligne de 315 kV n'est absolument pas
nécessaire pour la région; elle ne servira qu'à réaliser une plus importante interconnexion avec le
réseau de l'Ontario afin d'exporter davantage de l'électricité aux États-Unis. Une chose est
675 *certaine, ce sont les citoyens de la région qui devront vivre avec les impacts de cette volonté*
d'exporter à n'importe quel prix. Ceux-ci doivent pouvoir faire valoir leurs points de vue aux
commissaires lors d'audiences publiques.

680 *En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande, veuillez recevoir,*
Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

LE PRÉSIDENT :

685 *Merci beaucoup, monsieur Béland. On aura sans doute la possibilité de vous entendre et*
on aura tout le temps pour le faire à la deuxième partie de l'audience.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

690 *Bien sûr.*

LE PRÉSIDENT :

Merci.

695 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

700 *J'invite maintenant monsieur Duchesne à faire une présentation du projet avant qu'on*
prenne la pause. Et je vais, si vous me permettez, juste vous demander de définir dans la
mesure du possible dans des termes qui ne sont pas nécessairement automatiquement
accessibles aux gens: ligne biterne, circuit unique, deux circuits, synchrone, asynchrone, etc.
705 *Voilà. Merci.*

M. DANY DUCHESNE :

710 D'accord. Alors, rebonsoir tout le monde, Monsieur le Président, Monsieur le
Commissaire.

715 Mon nom est Dany Duchesne. Comme on l'a mentionné, je serai votre porte-parole pour
ce soir. Hydro-Québec est heureuse de présenter ce soir son projet de ligne à 315 kV Chénier-
Outaouais. La présentation de l'équipe a été faite il y a quelques minutes. Donc, on va
poursuivre.

720 Le plan de présentation de ce soir. Donc, nous aborderons huit éléments. Nous
aborderons la raison d'être du projet; les variantes de projet; la description du projet; les études
environnementales; la participation du milieu; les retombées économiques directes régionales;
l'échéancier de notre projet; et nous terminerons par une brève conclusion.

725 Sans plus tarder, présentons la raison d'être du projet. Notre projet de ligne Chénier-
Outaouais repose principalement sur deux grandes bases stratégiques québécoises. La première,
qui est le document ici, s'intitule *La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, dans laquelle
nous pouvons lire les énoncés suivants: «Une fois ses besoins comblés, le Québec puisse
accroître ses exportations d'électricité». On peut également y lire l'énoncé suivant: «La priorité à
court terme sera de renforcer les interconnexions avec l'Ontario».

730 La deuxième base sur laquelle notre projet est situé, bien sûr, c'est le Plan stratégique
d'Hydro-Québec 2006-2010, qui est fortement inspiré de la première base, dans laquelle nous
pouvons retrouver certaines actions pour concrétiser les stratégies de la première base, tel que
construire une interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario et réaliser sa mise en service en 2009.
Également, optimiser les capacités d'échange de ces interconnexions.

735 Donc, tout ça pour dire qu'au niveau des stratégies québécoises, on souhaite bâtir des
interconnexions pour augmenter les exportations avec les réseaux voisins afin de créer une
richesse au niveau québécois.

740 Une fois cette volonté clarifiée, nous nous sommes retrouvés, en 2005, dans un contexte
favorable de projet. En effet, la capacité d'exportation du Québec était présente, et elle l'est
toujours aujourd'hui, et le besoin d'énergie de l'Ontario était grandissant. Cette offre et cette
demande ont engendré une collaboration Québec-Ontario pour la construction de l'interconnexion
de l'Outaouais. Et cette interconnexion a engendré l'exigence particulière, qui est de pouvoir
exploiter la capacité ferme.

745 Lorsqu'on parle de capacité ferme, c'est d'être capable d'exploiter 24 heures sur 24, 7
jours par semaine, 365 jours par année la capacité maximale de l'interconnexion, qui est de 1 250
MW, dans toutes les conditions d'exploitation de réseau. C'est une exigence.

Actuellement, cette exigence n'est pas rencontrée en fonction de la situation du réseau actuel.

750

Permettez-moi de vous présenter schématiquement un peu ce qu'on vient de dire. Donc, basés sur les deux bases stratégiques du Québec jumelées à un contexte favorable, on s'est retrouvés avec le projet d'interconnexion de l'Outaouais, dans lequel il est possible d'échanger de l'énergie avec l'Ontario pour une capacité de 1 250 MW, mais de façon non ferme étant donné la capacité actuelle du réseau.

755

Notre projet, le projet de ligne Chénier-Outaouais à 315 kV, vient tout simplement réaliser un lien supplémentaire de renforcement au réseau afin de pouvoir permettre au poste de l'Outaouais suffisamment d'énergie pour transformer l'échange de la capacité non ferme en capacité ferme. Donc je le répète, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, 365 jours par année, le 1 250 MW de possibilité en import-export.

760

Donc, c'est ce qu'il faut retenir, l'unique justification de notre projet, c'est de venir ajouter un lien de renforcement dans le réseau afin de permettre l'exploitation de l'interconnexion à sa capacité ferme. Par ailleurs, ce qu'il faut également mentionner, c'est que, indirectement, ce projet a comme avantage de sécuriser le réseau régional et le réseau provincial.

765

On peut voir ici une petite carte. Donc, pour nous situer, le poste Chénier est ici, dans la Municipalité de Mirabel, et le poste de l'Outaouais.

770

Donc, lorsqu'on parle de sécurisation du réseau régional de l'Outaouais, la réalisation du projet Chénier-Outaouais avec ses nouveaux critères de robustesse, on reviendra tout à l'heure, va permettre au niveau du réseau de relier ces deux points à l'aide d'un tronçon robuste.

775

Lorsqu'on dit: «sécurisation du réseau principal», on parle plus de la boucle de Montréal. Donc, dans le sens contraire, le même lien servira à transiter de l'énergie vers le réseau plus provincial, la boucle de Montréal, en provenance de l'Ontario lorsqu'on en aura besoin.

780

Donc, c'est tout de même un avantage, mais c'est un avantage indirect. La principale justification du projet n'est pas la sécurisation de réseau, mais bien de permettre l'exploitation de la capacité ferme de l'interconnexion.

785

Poursuivons avec les variantes de projet étudiées. On retrouve ici la même carte. Par contre, pour se situer, tout au haut ici, on a le poste Grand-Brûlé qui est situé dans la Municipalité de Mont-Tremblant. Donc, différents tracés ont été étudiés.

Le premier, qu'on appelle Grand-Brûlé-Outaouais variante ouest, qui relie bien sûr le poste Grand-Brûlé au poste Outaouais, qui est totalement dans un nouveau corridor de ligne. Le second, Grand-Brûlé ouest, mais la variante est, qui relie les deux mêmes postes en partie

790 dans un nouveau corridor de ligne. Et la dernière partie qu'on peut voir plus horizontale est dans
l'emprise actuelle d'Hydro-Québec. Le dernier tracé, celui retenu, Chénier-Outaouais, qui relie le
poste Chénier à Outaouais, et qui est entièrement localisé dans une emprise actuelle d'Hydro-
Québec. Et c'est une ligne qui est parallèle à la ligne Chénier-Vignan actuellement.

795 Donc, nous recommandons ce tracé parce qu'il est, à notre point de vue, le plus
avantageux à tous les niveaux. Au niveau technoéconomique, c'est une variante qui requiert le
moins d'investissement étant donné que nous sommes entièrement situés dans une servitude qui
est déjà acquise par Hydro-Québec. Nous utiliserons également les chemins d'accès existants.

800 Au niveau environnemental, c'est encore un peu pour la même raison, une variante de
moindre impact étant donné que nous nous retrouvons dans une servitude existante et que cette
variante nécessite par le fait même moins de déboisement.

805 Au niveau social, encore une fois un peu pour les mêmes raisons, l'utilisation de la
servitude d'Hydro-Québec résulte par une acceptabilité sociale plus favorable.

Passons maintenant à la description du projet proprement dit. Donc, le projet que nous
présentons ce soir est une ligne biterne, biterne veut dire deux circuits à 315 kV, de longueur 114
kilomètres. Le coût global de notre projet est de 214 M\$.

810 Tel que je l'ai déjà mentionné, le projet est entièrement localisé dans une servitude
existante, il est parallèle à une ligne existante qu'on appelle Chénier-Vignan. Nous souhaitons
juxtaper les pylônes, c'est-à-dire localiser les futurs pylônes de la nouvelle ligne côte à côte
avec les pylônes existants pour en diminuer les impacts visuels. Et nous proposons utiliser des
815 pylônes à encombrement réduit sur les terres agricoles, les terres cultivées. Je vais revenir sur ce
point au prochain transparent.

Bien sûr, pour intégrer cette ligne, il faudra faire certains ajouts, modifications dans les
deux postes à ses extrémités, qui sont présentés ici.

820 Une image vaut mille mots. Donc, nous voyons à votre gauche le pylône en noir qui est la
ligne existante, qu'on appelle Chénier-Vignan, et le nouveau pylône, qui est à votre droite en
rouge. Vous pourrez constater qu'ils sont de forme similaire. La nouvelle ligne est un petit peu
plus élevée, par contre, pour correspondre aux nouveaux critères de robustesse de nos lignes
825 maintenant. Donc, on peut apercevoir, en haut, les nouveaux critères de 45 millimètres de glace
et 105 kilomètres/heure de vent.

C'est un pylône à quatre pattes. Donc, il a un empattement moyen de 11,6 mètres.
Regardez bien le pylône en rouge, il va se transformer en pylône à encombrement réduit, qui est
830 utilisé sur les terres agricoles afin de diminuer la superficie utilisée. Donc, on passe à 3,7

mètres. C'est ce que ressemblera le pylône à encombrement réduit.

835 Passons maintenant aux études environnementales. Donc, Hydro-Québec utilise une
démarche bien connue depuis le début des années 90, qui est une démarche globale en cinq
grandes étapes. Donc, la connaissance technique du projet afin de bien sélectionner les
équipements nécessaires au projet. Une bonne connaissance du milieu est nécessaire aussi afin
de tenir compte des particularités des milieux. Par la suite, nous élaborons des tracés. Et tout
ceci se fait en symbiose avec des activités de consultation et d'information avec les publics
touchés et les gestionnaires de territoire. Par la suite, nous optimisons les tracés et nous
840 réalisons un bilan environnemental.

845 Donc, après avoir réalisé ces cinq grandes étapes, on peut arriver à une étude d'impact
sur l'environnement. Et tout ce processus prend environ de douze à vingt-quatre mois,
dépendamment de la complexité du projet.

850 Plus concrètement pour notre projet, nous avons sélectionné une zone d'étude de 4
kilomètres, donc 2 kilomètres de part et d'autre de la ligne, afin de demander les différentes
descriptions, différentes informations reliées au milieu. Et par la suite, nous avons utilisé une
zone d'inventaire détaillé de 1 kilomètre de large, donc 500 mètres de part et d'autre de la ligne,
afin de cartographier cet inventaire sur des cartes.

Vous pourrez voir le résultat de ce travail qui est affiché sur les cartes au mur ici.

855 Passons maintenant aux impacts et aux mesures d'atténuation. Globalement, ce qu'il faut
dire, étant donné que nous utilisons une servitude actuelle, les impacts sont de négligeables à
nuls. Ils sont négligeables dans l'ensemble. Et pour le bien de la présentation, nous avons
catégorisé en trois milieux: le milieu humain, le milieu naturel et le paysage.

860 Débutons par le milieu humain. Donc, les impacts de courte durée, c'est des impacts qui
sont reliés aux travaux de construction. Donc, ils se retrouveront au niveau des traversées des
routes, la circulation, et des activités récréo-touristiques qui seront quelque peu gênées par nos
activités.

865 Les impacts de longue durée, donc associés à la présence de la ligne dans le milieu, se
retrouvent principalement au niveau du milieu agricole étant donné l'addition de pylônes sur les
terres agricoles.

870 Les mesures d'atténuation que nous proposons déployer sont l'utilisation de pylônes à
encombrement réduit, comme nous avons démontré, la remise en culture des terres déboisées
adjacentes à une terre en culture, la protection des prises d'eau potable et la réalisation de
certains travaux en hiver, tel que le déboisement.

875 En ce qui concerne la catégorie du milieu naturel, donc les impacts de courte durée se retrouvent au niveau des cours d'eau, plans d'eau, et la faune sera gênée par le bruit et l'achalandage causé par les travaux de construction. Les impacts de longue durée se retrouvent principalement au niveau du déboisement, déboisement qui se fera bien sûr dans la servitude d'Hydro-Québec mais qui est en partie boisée.

880 Les mesures d'atténuation que nous proposons sont l'utilisation de structures temporaires de franchissement des cours d'eau, la protection de certains habitats fauniques durant les travaux, comme par exemple les héronnières, et le maintien de la végétation aux abords des cours d'eau.

885 Terminons avec les impacts sur le paysage. Donc, on retrouve un impact de longue durée seulement, bien sûr associé à la présence de notre ligne.

890 Les mesures d'atténuation proposées sont l'utilisation de pylônes de forme similaire aux pylônes existants, la juxtaposition des pylônes, c'est-à-dire localiser les nouveaux pylônes côte à côte avec les pylônes de la ligne Chénier-Vignan actuelle pour diminuer l'impact visuel, la conservation d'écrans boisés à la croisée des routes et le maintien de la végétation dans les zones de pente forte.

895 Poursuivons maintenant avec la participation du milieu. Donc, tel qu'on l'a mentionné à l'étape 4 de notre démarche, plusieurs publics ont été rencontrés, donc les élus, les gestionnaires du territoire, les propriétaires, les représentants, différents organismes, les riverains et les médias. Plus concrètement, nos activités de participation se retrouvent en deux blocs.

900 Le premier bloc a été réalisé d'avril à juillet 2007, ce que nous appelons la période d'information générale qui présente la venue de notre projet. Donc, nous avons réalisé vingt-six rencontres avec les différents groupes mentionnés au transparent précédent. Il y a eu quatre journées de portes ouvertes, auxquelles tous les propriétaires ont été personnellement invités.

905 Par la suite, le deuxième bloc, en octobre 2007, ce que nous appelons l'information rétroaction, c'est une rencontre qui permet de présenter les optimisations ou les modifications réalisées suite à la consultation du premier bloc. Donc, encore là, on a fait quatre journées de portes ouvertes, auxquelles tous les propriétaires ont été personnellement invités. Et les riverains ont également été invités à cette période d'information.

910 Il y a eu également d'autres moyens de communication utilisés, comme vous pouvez voir à l'écran.

En ce qui concerne le processus, on peut dire que les propriétaires ont été invités par lettre personnalisée à au moins deux reprises, qui correspond aux deux blocs d'information.

915 Actuellement, plus de 85 % des propriétaires ont été rencontrés par notre équipe terrain. On peut dire qu'on a un accueil favorable du projet. Les préoccupations personnelles associées sont principalement reliées à la position des pylônes, au niveau des propriétaires bien sûr.

920 Au niveau des riverains, tel que je l'ai mentionné, il y avait eu une invitation massive pour le deuxième bloc d'information, donc 1 700 riverains, environ 1 kilomètre de part et d'autre de la ligne, et les préoccupations étaient d'ordre général.

925 Notre projet engendrera des retombées économiques directes régionales d'un peu plus de 20 M\$ pour la région de l'Outaouais et c'est partagé de la façon suivante: entre les travaux de construction de lignes et de postes.

930 L'échéancier de notre projet. Nous sommes présentement en période de demande d'autorisation gouvernementale, bien sûr. C'est plutôt évident. Si le projet est accepté, nous prévoyons le début du déboisement à l'automne 2008, pour se terminer au printemps 2009. Et nous souhaiterions débiter les travaux de construction par la suite, qui s'échelonnent sur une année, pour réaliser une mise en service au printemps 2010.

935 En conclusion, Hydro-Québec considère que le projet de ligne à 315 kV Chénier-Outaouais est un bon projet pour les raisons principales suivantes. On considère que ce projet par l'utilisation à 100 % d'une servitude actuelle d'Hydro-Québec sur tout le long du tracé engendre peu d'impacts au niveau de ce projet et qu'il est profitable pour tous au niveau des Québécois. Il permet d'atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique du Québec, de créer de la richesse. Et au niveau des Ontariens, ça leur permet de s'approvisionner d'énergie verte renouvelable et propre.

940 Nous considérons vous avoir présenté un projet optimisé suite aux différentes consultations réalisées. Ce projet, bien sûr, rencontre notre objectif de permettre l'exploitation de la capacité ferme de 1 250 MW de l'interconnexion dans toutes les conditions d'exploitation de réseau. N'oublions pas que ce projet a comme avantage indirect d'améliorer la fiabilité du réseau régional et provincial par l'insertion d'un tronçon robuste dans le réseau Hydro-Québec.

945 Voilà. Je vous remercie beaucoup de votre temps.

LE PRÉSIDENT :

950 Merci beaucoup, Monsieur Duchesne.

955 C'est vrai, j'ai oublié de dire que les applaudissements et le contraire des applaudissements ne sont pas à faire en audience. Ça faisait partie des règles que je ne vous ai pas remises d'ailleurs, mais voilà.

960 Juste avant qu'on passe à la pause, j'aimerais vous informer du fait qu'il y a des représentants des ministères qui sont disponibles, au besoin, par téléphone, s'il y a besoin de les consulter, notamment le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries et de l'Alimentation, également ministère de la Santé et des Services sociaux. On a monsieur Gauvin, il est disponible par téléphone. Et ça dispose de la chose. Alors, je les remercie de leur disponibilité.

965 Une dernière chose avant qu'on passe à la pause. Pour les représentants des ministères et organismes, si vous aimez participer ou contribuer à l'échange, faites signe à madame Crochetière ou à moi-même pour pouvoir vous donner la parole. La même chose aussi aux représentants d'Hydro-Québec TransÉnergie.

970 Alors, sur ce, on prend une pause et je vous invite à vous inscrire au registre pour poser des questions, si vous avez des questions à poser. Alors, une pause de quinze minutes et on reprend à 8 h 15. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

975 **LE PRÉSIDENT :**

Le registre est ouvert et j'ai trois demandes de questions. Alors, je vais inviter les gens à venir poser leurs questions. Monsieur Sébastien Béland, premier intervenant.

980 La règle en général, on va permettre deux questions par participant, quitte à ce qu'on revienne et qu'on se réinscrive. Alors, dans la mesure du possible, tant et aussi longtemps qu'on a le temps, on va continuer à entendre des questions. Mais ça va être deux questions par passage.

985 Alors, Monsieur Béland, rebonsoir. On vous écoute.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Oui. Je vais être bref.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

995 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Donc, j'aurais une question pour le ministère des Transports et puis j'aimerais ça qu'elle

soit transférée aux bonnes personnes et qu'éventuellement on me transmette la réponse.

1000 J'aimerais savoir combien d'hectares le ministère des Transports a déboisés et va continuer de déboiser pour l'ensemble de l'autoroute pour le tronçon qui va être parallèle à la ligne Chénier-Outaouais.

LE PRÉSIDENT :

1005 Je veux juste vous signaler que nous n'avons pas un représentant du ministère des Transports avec nous ce soir.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

1010 Oui, je sais.

LE PRÉSIDENT :

1015 Alors, si vous permettez, cette question, on va la prendre, on va l'envoyer par écrit au ministère des Transports et, dès qu'on a la réponse, on va la poster. Vous allez y avoir accès.

1020 Comme je vous ai dit lors de notre conversation avec les requérants, la question, soit que vous la formuliez d'une façon à ce que ça soit reconnaissable comme étant lié à notre mandat, sinon, on va vous proposer une formulation mais on va garder l'esprit de votre question exactement.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

1025 En fait, je veux savoir comment a été déboisé. Parce que ce que je cherche à savoir, c'est dans le corridor qui va toucher la ligne, donc l'espèce de long corridor de 114 kilomètres, en fait, combien de forêt on a déboisée en tout et partout sur toute cette longueur-là.

LE PRÉSIDENT :

1030 D'accord, très bien.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

1035 Puis comme sous-question peut-être au niveau du déboisement, je ne sais pas si vous allez compter ça comme ma deuxième question, mais j'aimerais savoir, la ligne qui est présente, actuelle, à côté de laquelle Hydro-Québec va construire sa nouvelle ligne, j'aimerais savoir comment d'hectares ont déjà été déboisés par le passé le long de cette ligne-là.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Par rapport au projet de la ligne électrique qui nous concerne aujourd'hui?

1045 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1050 Alors, une question...

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

1055 Parce que là, on va se retrouver avec un corridor extrêmement large de déboisé, beaucoup plus large que le 237 hectares qu'on prétend. Parce que le 237 hectares, au niveau du déboisement, s'ajoute à ce qui a été déboisé, je ne sais pas en quelle année la ligne existante a été construite, mais s'ajoute déjà au déboisement, parce que le déboisement est maintenu par Hydro-Québec avec des phytocides et du déboisement mécanique. Puis à côté, on va avoir l'autoroute.

1060 Donc, je cherche juste à savoir entre l'Ange-Gardien et Mirabel combien d'hectares en tout tous ces projets-là vont...

LE PRÉSIDENT :

1065 Pour l'ensemble du projet déjà existant et le projet...

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

1070 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1075 D'accord, très bien. Monsieur Duchesne, vous avez compris le sens de la question?

M. DANY DUCHESNE :

1080 Oui, je crois avoir compris le sens de la question. Donc, la première partie de la question, effectivement pour la nouvelle ligne Chénier-Outaouais, le total du déboisement dans l'emprise existante totalise 237 hectares.

1085 Par contre, pour la deuxième partie de la question de monsieur Béland, au niveau du déboisement qui a été réalisé, si j'ai bien compris, lors de l'aménagement de la première ligne, la ligne Chénier-Vignan, c'est une ligne qui a été aménagée en 1972, cette ligne-là. La topographie n'a pas tellement changé, c'est-à-dire qu'il y a des terres agricoles et il y a des régions boisées le long du corridor.

1090 Je n'ai pas le chiffre exact au niveau des hectares de déboisement qui a été réalisé en 1972, je m'excuse, mais on peut quand même penser que ça devrait ressembler environ au même nombre d'hectares que la ligne actuelle, parce que tout est parallèle. Bon, ça s'est fait plusieurs années plus tard, mais les terres agricoles ont resté en place. Donc, les parties boisées ont peut-être évolué. Mais en termes de superficie, j'ose croire que ça devrait se ressembler, Monsieur le Président.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Béland.

1100 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

J'imagine qu'on va me donner une réponse plus précise éventuellement?

LE PRÉSIDENT :

1105 Adressez-vous à la commission toujours.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Oui.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duchesne, si vous avez, en fait, l'information précise par rapport à la question, ça nous fera plaisir de la recevoir également.

1115 **M. DANY DUCHESNE :**

D'accord, Monsieur le Président. On va regarder qu'est-ce qu'on peut faire.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Allez-y avec votre deuxième question, qui est en réalité troisième, mais allez-y.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

1125

J'aimerais obtenir une copie des différentes ententes signées entre Hydro-Québec et les différentes MRC touchées par le projet.

1130

Parce qu'on nous a dit à la soirée d'information que les MRC recevaient un certain montant d'argent. Donc, c'est sûr qu'une MRC qui reçoit... on parlait de 1 %, je pense, pour la MRC de Papineau. Donc, ça représente presque 200 000 \$. Donc, c'est sûr qu'une MRC qui reçoit 200 000 \$ ne va certainement pas s'opposer au projet. Puis moi, l'impression que ça me donne, c'est qu'on a voulu acheter le pouvoir politique en place.

1135

Donc, ce que j'aimerais savoir, ce que j'aimerais obtenir comme information, c'est les copies des ententes précises, qu'est-ce qui est contenu dans ces ententes-là, et c'est versé comment. Est-ce que c'est versé d'un coup? Bon, etc.

LE PRÉSIDENT :

1140

L'entente.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

1145

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1150

Si on a accès à l'entente, on a accès à tout, sans présomption en ce qui concerne les intentions.

Monsieur Duchesne, est-ce que les ententes que vous avez signées avec les MRC touchées par le projet sont accessibles? On peut les déposer?

1155

M. DANY DUCHESNE :

Actuellement, Monsieur le Président, nous n'avons pas signé d'entente avec les MRC. Notre projet n'est pas approuvé. Nous n'avons pas débuté la réalisation de notre projet.

1160

Donc, il y a un programme, qui s'appelle le Programme de mise en valeur intégrée à Hydro-Québec, qui correspond à 1 % du montant du projet qui est remis aux MRC et après ça distribué au niveau des municipalités. Et ça doit, bien sûr, rencontrer certains critères. Mais actuellement, nous n'avons aucune entente à ce sens; le projet doit être approuvé.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais on peut dire, grosso modo, que l'équivalent de 2,1 M\$ seront disponibles, comme 1 % du coût total du projet, à l'ensemble des MRC touchées par le projet. C'est ça?

1170 **M. DANY DUCHESNE :**

En ce qui concerne notre projet, Monsieur le Président, le crédit de 1 % pour le Programme de mise en valeur intégrée correspond exactement à 1,58 M\$ à être partagé entre les MRC.

1175

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, on a l'information d'ordre global, Monsieur Béland, et les ententes ne sont pas encore signées. Donc...

1180

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Merci.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie. Vous pouvez toujours vous réinscrire.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1190

Monsieur le Président, si vous permettez..

LE PRÉSIDENT :

1195

Absolument.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1200 ... j'aurais peut-être quelques questions concernant le PMVI. Est-ce que vous pourriez, Monsieur Duchesne, nous expliquer un peu le fonctionnement de ce programme-là?

M. DANY DUCHESNE :

1205 Oui, bien sûr, Monsieur le Commissaire. À ce sujet, Monsieur le Commissaire, nous avons une brève capsule d'à peu près deux à trois transparents qui explique exactement le

fonctionnement du PMVI à Hydro-Québec et qui va reprendre les chiffres que j'ai dits. Est-ce que vous seriez intéressé à ce qu'on la projette? Ça ne sera pas long.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1210

Certainement, Monsieur Duchesne.

LE PRÉSIDENT :

1215

Allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

1220

Donc, voici ce qu'on appelle le Programme de mise en valeur intégrée à Hydro-Québec pour les projets de transport.

Donc, la définition et le but du programme, ça permet de contribuer à l'intégration harmonieuse des nouveaux équipements dans leur milieu hôte en participant activement au développement des communautés concernées.

1225

C'est un crédit qui peut être utilisé à différents domaines. Donc, ce n'est pas limitatif. On voit quatre domaines ici: au niveau de l'amélioration de l'environnement; au niveau de l'appui au développement régional; les entretiens d'infrastructures publiques majeurs peuvent s'appliquer et les initiatives bien sûr concernant les équipements d'Hydro-Québec. Donc, c'est assez général. Vous pouvez retrouver l'aménagement de pistes cyclables, l'aménagement... tout ce qui est de niveau environnemental préférablement.

1230

Pour notre projet, donc tel que je l'expliquais, on parle d'un crédit de 1 %. Donc, il y a 140 M\$ pour la construction de la ligne, 1 % de ce montant, et 18 M\$ pour la modification au poste de l'Outaouais, qui donne un total de 1,58 M\$. Donc, ces crédits-là, comme je l'expliquais, s'appliquent au niveau des municipalités et des MRC.

1235

Et par la suite, il y a tout un processus qui se déclenche en collaboration avec Hydro-Québec pour analyser les projets possibles dans les quatre catégories que je vous ai mentionnées précédemment et par la suite Hydro-Québec contribue. Et ça, ça fait partie d'un processus structuré.

1240

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

L'instance qui est admissible à recevoir ces crédits, est-ce que ce sont toutes les municipalités ou strictement les MRC qui répartissent par la suite les sommes reçues à travers les municipalités qui ont fait une demande?

1245

M. DANY DUCHESNE :

1250

À ma connaissance, le programme est discuté avec les MRC impliquées dans le projet. Donc, en ce qui concerne notre projet, on a une ville et quatre MRC. Donc, c'est discuté au niveau des MRC entre Hydro-Québec. Et par la suite, les MRC, bien sûr, partagent le montant après avoir réalisé des discussions avec chacune de ses municipalités.

1255

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1260

Donc, si je comprends bien ce que vous venez de dire, c'est qu'il y a une somme de 1.58 M\$. Et à ce moment-là, les MRC au départ se disent: «Bon, il y a 1.58 M\$ qui est admissible. On se le divise entre les quatre MRC plus la Ville de Mirabel.» Donc, ils sont cinq à se partager l'assiette. Et par la suite, eux font une espèce de répartition au niveau de leurs municipalités respectives. Est-ce exact?

1265

M. DANY DUCHESNE :

Oui, c'est exact, mis à part un petit détail. Au niveau des MRC, il y a certaines MRC qui sont très peu impliquées dans notre projet; il y en a d'autres qui sont largement impliquées. Donc, tout ça se fait au prorata du kilométrage de la ligne au niveau de la MRC.

1270

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Excellent. Donc, les critères d'admissibilité sont assez vagues que, en fait, n'importe quelle MRC peut arriver avec un projet en autant que ça respecte grosso modo les normes d'Hydro-Québec?

1275

M. DANY DUCHESNE :

1280

Oui, tout à fait, Monsieur le Président, il y a plusieurs projets qui ont été réalisés. Mais ce qui est important, c'est d'atteindre l'objectif de notre programme. Mais il y a quand même une certaine latitude au niveau du projet présenté, en autant que ça ait une certaine cohérence avec l'environnement et l'intégration harmonieuse.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1285

Donc, règle générale, toutes les sommes sont utilisées, finalement? Toute la somme de 1,58 M\$ est utilisée au complet? Il n'en reste pas au bout de la ligne chez Hydro-Québec.

M. DANY DUCHESNE :

1290

C'est assez rare que les municipalités nous ont retourné de l'argent, Monsieur le Président.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1295 Excellent. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1300 Une question à propos de ça, Monsieur Duchesne. Il y a une différence. Ici, on parle de 158 M\$. Ailleurs, dans votre présentation et dans la documentation du projet, on parle d'un coup total de deux cent quelques millions. Pourquoi cette différence?

M. DANY DUCHESNE :

1305 C'est une excellente question, Monsieur le Président. On ne peut rien vous cacher. Donc, c'est très simple. Les crédits qui sont appliqués au niveau de notre programme, c'est pour des projets dont il est nécessaire de faire des études environnementales, donc où il est nécessaire d'obtenir un certificat, un article 22 ou un article 31, parce que c'est le déclencheur qui nous donne finalement qu'il y a eu des impacts environnementaux. Donc, on peut compenser.

1310 En ce qui concerne le poste Chénier, c'est le poste Chénier qui est absent ici, pour totaliser le même montant de 214 M\$. Dans le poste Chénier, nous n'avons pas besoin de réaliser d'étude environnementale parce que c'est des modifications qui se font à même, à l'intérieur du poste, pour le poste.

1315

LE PRÉSIDENT :

Ça me ramène à une autre question parce que c'est de ça que j'ai pensé.

1320 Les ajouts, les modifications qui seront apportés au poste Chénier pour tenir compte de ce projet, sans être formellement, sans faire partie formellement du projet qui est déclenché par l'article en question, évaluation des impacts, etc., etc., demeurent quand même une partie du projet au sens fonctionnel du terme.

1325 **M. DANY DUCHESNE :**

Tout à fait. Quand nous réalisons...

LE PRÉSIDENT :

1330

D'accord, c'est ça, parfait, très bien.

M. DANY DUCHESNE :

1335 Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1340 Très bien, merci beaucoup.

Monsieur Belhumeur, deuxième inscrit sur la liste. Rebonsoir, Monsieur Belhumeur.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1345 Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1350 On vous écoute.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1355 Comme je l'ai dit, 5 h 37 ce matin, j'ai été réveillé par l'Hydro-Québec, une puissante secousse de type sismique, accompagnée d'un bruit d'impact. Là, comme je vous dis, j'en ai mon voyage.

LE PRÉSIDENT :

1360 On va entendre ça dans tous les détails le 9 juillet. Maintenant, allez-y avec vos questions, histoire de mieux vous préparer pour votre mémoire.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1365 L'Hydro ne mentionne aucunement des mesures d'atténuation concernant le poste Chénier. L'Hydro n'a pas étendu son étude à une distance de 2 kilomètres pour englober le rang Lafrenière. Personne dans le rang Lafrenière, à ma connaissance, n'a été avisé de ce projet-là.

1370 Moi, je me demande, qu'est-ce que l'Hydro va faire concernant le poste Chénier. Ça fait vingt-huit ans que ça dure, ça fait vingt-huit ans qu'on se plaint. Il y a eu des mesures de faites, de prises. Le poste Grand-Brûlé même a fait l'objet d'aménagement pour le rendre moins dérangeant pour ceux qui habitent proche.

La description que le président d'Hydro-Québec a faite des nuisances qui émanent de ces genres de postes là est mieux que ce que, moi, je peux faire. Moi, je me demande qu'est-

1375 ce que l'Hydro va faire pour régler ça une fois pour toutes.

LE PRÉSIDENT :

1380 D'accord. Alors, Monsieur Duchesne, il y a des problèmes actuels. Ce n'est pas strictement parlant le projet, mais comme vous allez travailler sur le poste Chénier, c'est quoi vos intentions d'améliorer la performance de voisinage du poste s'il y a des plans en ce sens-là? Et si oui, lesquelles?

M. DANY DUCHESNE :

1385 D'accord, Monsieur le Président. Donc, peut-être une petite introduction pour bien situer les faits.

1390 Les bruits d'impact, je crois, dont monsieur Belhumeur parle, c'est les bruits d'ouverture des disjoncteurs. Dans notre projet, nous rajoutons des disjoncteurs au poste Chénier pour intégrer la ligne Chénier-Outaouais et ce sont des disjoncteurs de type SF6, qui ne créent pas de problème au niveau sonore. Actuellement, dans le poste Chénier, on a des disjoncteurs à air comprimé. C'est un type de disjoncteurs qui effectivement est plus bruyant que le type SF6.

1395 Donc, lorsque nous avons analysé notre projet et fait nos études au niveau du bruit du poste Chénier, nous avons réalisé une étude exhaustive afin d'identifier quel sera le niveau de bruit aux abords du poste, donc aux résidences. Et effectivement, nous ne nous sommes pas rendus à 2 kilomètres du poste parce que normalement le bruit s'atténue avec la distance.

1400 Donc, la façon que les études sont faites à Hydro-Québec, on s'arrête aux premières résidences. Et nos études nous démontraient que l'ajout des équipements supplémentaires que nous prévoyons dans notre projet au niveau des résidences les plus près, donc au lieu d'avoir 32 dBA, on va avoir 32,3 dBA. Donc, c'était un niveau sonore inférieur à 40 dBA, qui est notre encadrement au niveau des résidences les plus près.

1405

LE PRÉSIDENT :

1410 Les niveaux de bruit que vous mentionnez en dBA, ce sont des niveaux moyenne ou des niveaux d'événement, c'est-à-dire un moment d'impact? Est-ce que ce sont des niveaux échelonnés en moyenne?

M. DANY DUCHESNE :

1415 Lorsqu'on parle de bruit et de quantité de dBA comme ça, on parle de bruit ambiant provenant du poste. Donc, il y a deux catégories de bruit. Il y a le bruit ambiant, le bruit constant, et le bruit d'impact qu'on appelle suite à l'ouverture d'un disjoncteur.

Au niveau du bruit d'impact, ce n'est pas quelque chose qu'on mesure et qu'il faut arriver à une limite maximale. En tout cas, on n'a pas...

1420

LE PRÉSIDENT :

Ça se comprend. Effectivement, les normes ne donnent pas ça. Mais quand même, les rapports de bon voisinage, si monsieur Belhumeur se réveille prématurément à 5 h 30 le matin parce qu'il y a un événement d'impact... bref, les rapports entre Hydro-Québec TransÉnergie et le milieu d'insertion, qu'est-ce que Hydro-Québec TransÉnergie pourrait faire pour effectivement réduire l'effet du bruit d'impact, qui ne sont pas vraiment, comme vous l'avez dit, pris dans des valeurs moyennes comme ça.

1425

1430

Si par exemple les disjoncteurs qu'on va ajouter, ça produit moins d'impact, est-ce qu'il y a possibilité peut-être d'échanger les disjoncteurs à air comprimé?

M. DANY DUCHESNE :

Il est clair qu'il pourrait y avoir des mesures extraordinaires. Mais ce qu'il faut aussi comprendre, c'est que dans plus de 500 postes d'Hydro-Québec, nous avons des installations similaires avec des disjoncteurs à air comprimé, bon, qui malheureusement occasionnent probablement le même phénomène au niveau des résidences les plus près, mais il n'y a pas de moyens extraordinaires déployés.

1435

1440

C'est quand même assez dur de contrôler un bruit d'impact. On n'a pas encore trouvé la solution idéale pour contrôler ça. Donc, dans notre projet, on s'attarde beaucoup sur le bruit ambiant parce que, ça, ça fait partie d'encadrement et de normes, mais...

1445

LE PRÉSIDENT :

D'accord, allez, finissez.

M. DANY DUCHESNE :

1450

Je voulais simplement vous dire que c'est ça, dans notre projet, au niveau des bruits d'impact, c'est une situation qui est malheureusement un peu similaire aux autres installations et on n'a pas déployé de mesures extraordinaires pour le moment.

1455

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lafond.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1460

En fait, pour continuer un peu dans la même veine, les nouveaux disjoncteurs que vous allez ajouter finalement, c'est combien de disjoncteurs?

M. DANY DUCHESNE :

1465

Juste un instant, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

1470

Vous voyez, Monsieur Belhumeur, votre question est féconde.

M. DANY DUCHESNE :

1475

Au niveau du poste Chénier, nous allons rajouter deux disjoncteurs à 735 kV et cinq disjoncteurs à 315 kV, et tous ces disjoncteurs sont de type SF6, donc le type qui ne crée pas de problème.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1480

Et à l'heure actuelle, si on considère les disjoncteurs qui sont existants, vous en avez combien?

M. DANY DUCHESNE :

1485

Vous me permettez de vérifier?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1490

Certainement.

LE PRÉSIDENT :

1495

En attendant que monsieur Duchesne trouve l'information, Monsieur Talbot, j'aimerais vous poser une question concernant les bruits d'impact qui ne correspondent pas aux valeurs moyennes. Est-ce que le ministère a des lignes directrices, des conseils?

Et monsieur Poissant, j'aimerais entendre aussi côté ministère de la Santé et des Services sociaux, s'il vous plaît.

1500

Monsieur Talbot, allez-y.

M. DENIS TALBOT :

1505 Oui, effectivement, il y a une note d'instruction concernant les critères à respecter pour les émissions de différentes sources fixes. La note d'instruction, c'est la note d'instruction 98-01, qui date effectivement du 18 février 1998.

1510 Cependant, cette note d'instruction là a été révisée en 2006. La révision de la note d'instruction fait qu'il y a des facteurs correctifs qui peuvent être intégrés pour tenir compte des bruits d'impulsion et de certaines tonalités dans les postes.

Cependant, pour ce qui est des installations qui étaient déjà existantes en 2006, on ne demandera pas évidemment au promoteur, compte tenu de... ce serait titanesque comme...

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas rétroactif alors.

M. DENIS TALBOT :

1520 C'est ça. C'est sûr qu'on espère bien que Hydro-Québec, en bon citoyen, va progressivement modifier ses équipements trop bruyants. Par contre, pour les nouveaux équipements, on apprécierait beaucoup que Hydro applique la nouvelle note d'instruction pour tenir compte des bruits d'impulsion et des pénalités qui peuvent être accordées à certaines valeurs moyennes, en tenant compte des bruits d'impulsion de certaines tonalités précises.

LE PRÉSIDENT :

1530 Monsieur Poissant, avez-vous quelque chose à ajouter à propos du bruit d'impact et d'impulsion?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1535 Oui, plusieurs choses. D'abord, en santé publique, on ne fonctionne jamais par critère, on fonctionne toujours par analyse de risque. Donc, c'est un processus et non pas une réglementation. C'est comme ça à l'échelle de la planète. Dans tous les pays développés, en santé publique, c'est comme ça. Donc, on regarde comment le bruit va réellement affecter les personnes.

1540 Je vous donne peut-être un des exemples le plus connu dans la région, le boulevard McConnell-Laramée dans l'Outaouais, à Gatineau. En l'an 2000 ou 2001, le bruit était de loin le plus gros problème. Le ministère des Transports allait-il permettre ou non les camions lourds? L'étude de son n'était pas satisfaisante mais, bon, on a réussi à faire avec ça, jusqu'à temps que le président de l'époque aille voir.

1545

Le ministère des Transports, évidemment, on veut absolument des analyses horaires et des dB maximum, parce qu'assez souvent... bon, le boulevard est assez semblable à ce point-là, dans le fond. Le boulevard est comme ça, des maisons chaque côté, assez loin, 100 mètres, mettons, avec les chambres à coucher au 2e étage. Les chambres à coucher, s'il y a un camion qui passe de façon irrégulière, c'est très différent qu'un bruit régulier. S'il y a un coup de fusil qui vient à tous les dix minutes, il n'y a pas de problème. Si c'est un train qui passe à 11 h le soir, pas de problème, au sens que la physiologie du cerveau s'habitue rapidement. Le problème, c'est quand c'est un impact très court et irrégulier.

1550

1555

En Europe, il y a beaucoup d'études. Il y a à peu près huit ans en Europe, dans toute l'Europe, l'Union européenne, ils ont réalisé que, pour toutes sortes de raisons, parce que les toxicologues étaient plus à la mode dans les années 70, 80, c'était un problème de beaucoup sous-estimé. Et depuis dix ans, ils font des pieds et des mains pour essayer de rendre la vie accessible du côté du bruit.

1560

Le Québec n'a pas encore pris ce virage-là. On espère toujours que ça va venir. Mais ce qui est important de comprendre, c'est que le corps réagit de façon très différente si c'est un bruit d'impact pointu ou bien quelque chose de continu.

1565

Je vais vous donner un exemple. En Abitibi, dans un petit village dont j'oublie le nom, il y avait une carrière de sable au bout d'un rang, dans un cul-de-sac, la place la plus tranquille qu'on puisse imaginer, où on avait autorisé un champ de tir. Alors, la Ville disait: «Bien, ça fait juste 45 décibels sur 24 heures.» Oui, mais il y avait un champ de tir. Donc, ça faisait des coups très, très impacts à des heures irrégulières. Les quinze maisons sur le rang étaient en rage.

1570

LE PRÉSIDENT :

Donc, quoi, vous soulignez le côté imparfait de niveler par la moyenne un niveau d'exposition au bruit.

1575

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Oui. Peut-être juste pour rajouter, l'OMS recommande pour les transports, donc pour le bruit communautaire, non seulement un bruit moyen sur 24 heures, mais un bruit de jour et un bruit de nuit, et un dB maximum. Donc, il ne doit pas atteindre un dB en tout temps de... je ne m'en souviens pas coeur, mais il y a un chiffre.

1580

LE PRÉSIDENT :

1585

Les normes dans le domaine de la santé et sécurité au travail tiennent compte des valeurs d'impact aussi quand il y a du bruit en milieu du travail. D'accord.

Alors, Monsieur Duchesne, avez-vous trouvé l'information?

1590 **M. DANY DUCHESNE :**

Oui, Monsieur le Président...

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

1600 ... j'ai eu le temps de trouver l'information. Donc, pour le poste Chénier, au niveau du 315 kV, nous avons un total de onze disjoncteurs. Donc, il y a dix disjoncteurs à air comprimé et il y a un disjoncteur au SF6. Et au niveau du 735 kV, nous avons un total de treize disjoncteurs. Donc, il y a douze disjoncteurs à air comprimé et il y a un disjoncteur au SF6.

1605 Et sur ce, j'aimerais peut-être rajouter que les nouveaux disjoncteurs que Hydro-Québec installe sont de type SF6. C'est la tendance. À air comprimé, c'est des disjoncteurs qui ont un certain nombre d'années, qui étaient performants également, mais les technologies évoluent. Et aujourd'hui, au moins on peut confirmer qu'on s'en va dans la bonne direction, les disjoncteurs seront davantage de type SF6.

1610 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et un disjoncteur de type SF6 coûte combien?

1615 **M. DANY DUCHESNE :**

Je passerais la parole à mon collègue, monsieur Robert Chaîné, ingénieur de réseau, qui a probablement une meilleure idée que moi sur le coût du disjoncteur.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Chaîné, allez-y.

1625 **M. ROBERT CHAÎNÉ :**

Bonjour. Ça va être un prix quand même assez approximatif. On pourra parler de 1 M\$, 1,5 M\$ au 735 kV. Il y a les difficultés d'installation et les terrassements à faire, tout dépendant d'un nouveau poste ou un poste existant, qui vont faire varier ces coûts, mais c'est très approximatif.

1630

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci beaucoup. Un instant, Monsieur le Président, j'aimerais peut-être aller voir monsieur Talbot, lui demander de déposer la note révisée 98-01, s'il vous plaît.

1635

M. DENIS TALBOT :

Oui, je pense que c'est possible de le faire. Je n'ai pas les copies avec moi mais, dès mon retour, je vais faire parvenir ça à la commission. Sous réserve de vérifier quand même, mais je pense qu'il n'y a pas de problème avec ça. Moi, je me renseigne là-dessus aussitôt que...

1640

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait. Merci, Monsieur Talbot.

1645

Et, Monsieur Poissant, quelle est la recommandation maximale de l'OMS?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Je ne le sais pas par coeur. Mais si j'avais un accès Internet, je vous trouverais ça...

1650

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Écoutez, vous pouvez obtenir l'information et la transmettre demain au niveau de la commission?

1655

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Oui.

1660

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Poissant.

1665

LE PRÉSIDENT :

Merci. À propos du bruit, Monsieur Duchesne, avez-vous déposé à la commission l'étude de SNC-Lavalin concernant la caractérisation du bruit associé au projet? Il est question dans la documentation, mais ce n'est pas clair. Il y a l'annexe, mais l'étude en tant que telle, est-ce que c'est disponible? L'avez-vous déposée?

1670

M. DANY DUCHESNE :

1675 Oui, nous avons discuté de cette étude-là avec certains membres du ministère. Mais vous avez raison, nous ne l'avons pas déposée au BAPE proprement dit. Donc, nous n'avons aucun problème à la déposer.

LE PRÉSIDENT :

1680 S'il vous plaît.

M. DANY DUCHESNE :

1685 On fait référence à l'étude de bruit réalisée par SNC-Lavalin à l'été 2007.

LE PRÉSIDENT :

Exact, voilà.

1690 **M. DANY DUCHESNE :**

Nous déposerons, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1695 Très apprécié, merci beaucoup, Monsieur Duchesne.

M. DANY DUCHESNE :

1700 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1705 Monsieur Belhumeur, alors désolé, mais c'était pertinent à votre question. Alors, allez-y avec votre deuxième question.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1710 Là, je viens de parler des disjoncteurs. Je voulais savoir aussi, dans un premier temps, si le fait de rajouter une nouvelle ligne à partir de Chénier va faire en sorte qu'il va avoir une augmentation du nombre de déclenchements de ces anciens disjoncteurs à air comprimé, dans un premier temps. Et je voudrais savoir aussi si les nouveaux transformateurs vont générer moins de bruit à basse fréquence que ceux qui sont déjà là.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Duchesne.

1720 **M. DANY DUCHESNE :**

Oui. Je vais juste consulter un chiffre, Monsieur le Président, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

1725 Allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

1730 Donc, pour répondre à la première partie ou la deuxième partie, excusez-moi, je ne me souviens plus, au niveau de l'ajout du transformateur, je voulais juste valider un peu le chiffre que je vous ai dit tout à l'heure. Il est bon.

1735 Donc, avant l'ajout du transformateur aux résidences les plus près, on mesure un 32 dBA, et avec l'ajout du transformateur, ce que vous allez voir dans l'étude qu'on va déposer, c'est 32.3 dBA. Donc, c'est un ajout de .3 dBA. Ça, c'est pour la première partie de la question.

1740 En ce qui concerne la deuxième partie de la question, est-ce que l'ajout de la ligne Chénier-Outaouais avec ses composantes peut engendrer plus de manoeuvres, il faudra faire attention, parce que les manoeuvres supplémentaires reliées par des disjoncteurs SF6 ne sont pas problématiques. Donc, la vraie question, c'est: est-ce que ça peut ajouter plus de manoeuvres sur les disjoncteurs?

LE PRÉSIDENT :

1745 C'est ça l'intention de monsieur Belhumeur justement.

M. DANY DUCHESNE :

1750 D'accord. Donc, sur ce point, si vous me permettez, je vais laisser monsieur Chaîné répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

1755 Monsieur Chaîné, allez-y.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

1760 Au niveau des manoeuvres sur les disjoncteurs existants, il n'y aura pas de changement comme tel. C'est seulement les nouveaux disjoncteurs qui vont manoeuvrer les lignes. Puis si on a des ajustements de tension qui se font, ça se fait déjà dans le poste. La nouvelle ligne, si on regarde l'ensemble du poste Chénier, ce n'est pas un facteur déterminant pour le soutien de tension au poste.

1765 Donc, on peut considérer que ça va être identique avant ou après notre projet au niveau du nombre de manoeuvres de disjoncteurs à air.

LE PRÉSIDENT :

1770 D'accord. Donc, on peut dire comme ça, manière de parler, que les inconvénients auxquels s'expose monsieur Belhumeur ne vont pas augmenter avec l'ajout.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

1775 Pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

1780 D'accord. Alors, Monsieur Belhumeur, je vous invite à vous réinscrire de nouveau pour revenir. Et monsieur Lafond a une question. Allez-y.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1785 Oui. Avec les anciens disjoncteurs, c'est quoi la fréquence d'enclenchement de ceux-ci par jour?

M. DANY DUCHESNE :

1790 C'est une question qui est très difficile à répondre. Nous avons, par contre, travaillé, suite aux soirées d'information publiques du BAPE, nous avons travaillé cette question. C'est très difficile parce que c'est des systèmes automatisés.

1795 Il y a des inductances au poste Chénier. Les inductances sont embarquées et débarquées sur des systèmes automatisés. On a quand même fait une comptabilité de tout ce qu'on a pu trouver au niveau informatique, ces informations-là sont quand même regroupées. Je ne peux pas vous dire précisément à chacune des journées parce que vous comprendrez que, dépendamment du réseau, les équipements sont sollicités de façon différente.

1800

Ce qu'on a pu faire, par contre, c'est qu'on a reculé suffisamment loin, on a pris les derniers trente-deux mois à partir d'aujourd'hui et on a fait un exercice manuel de comptabiliser un peu toutes les manoeuvres qu'il a pu se produire.

1805

Et à ce sujet, ce que je peux vous dire, c'est que si on fait une moyenne, un chiffre approximatif, en utilisant les statistiques des trente-deux derniers mois, on parle d'environ six manoeuvres par jour, dans lesquelles il y a deux manoeuvres qui sont engendrées par les inductances. Bon, ça peut être secondaire, mais approximativement, avec l'information qu'on a, on parle de six manoeuvres, une manoeuvre étant une ouverture ou une fermeture. Si le disjoncteur ouvre et se referme, on comptabilise ça comme deux manoeuvres. Donc, c'est le chiffre qu'on pourrait vous fournir.

1810

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Avec la construction de la nouvelle ligne, vous allez devoir refaire l'écran végétal, n'est-ce pas? À ce moment-là, est-ce que c'est possible d'optimiser cet écran végétal, de faire en sorte que ça pourrait atténuer les bruits qui sont perçus par monsieur Belhumeur à sa résidence?

1815

M. DANY DUCHESNE :

Je peux malheureusement difficilement vous répondre sur les écrans végétaux et les bruits d'impact. Donc, au niveau du bruit ambiant constant, n'étant pas un spécialiste de bruit, je sais que ça peut avoir un impact.

1820

Mais au niveau du bruit d'impact, si vous me permettez, Monsieur le Commissaire, nous avons tout de même un expert que nous avons amené avec nous, au niveau du bruit, et j'ignore s'il pourrait donner de l'information supplémentaire, mais j'aurais l'intention de lui demander, si vous permettez.

1825

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Certainement.

1830

M. DANY DUCHESNE :

Merci. Donc, j'aimerais inviter monsieur Blaise Gosselin, qui est notre scientifique spécialisé au niveau du bruit des différents phénomènes.

1835

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Gosselin. Alors, on vous écoute.

1840 **M. BLAISE GOSSELIN :**

Bonsoir. En ce qui concerne la végétation ou les écrans de végétation qui seraient utilisés pour atténuer un bruit comme un bruit de disjoncteur, ça n'a pas vraiment d'effet comme tel, parce que ces bruits-là, de un, ce sont des bruits de courte durée et avec un contenu fréquentiel – fréquentiel, c'est des sons graves ou aigus – mais un contenu fréquentiel où il y a des sons de relativement basse fréquence. Donc, ces écrans végétaux là ne contribuent pas à atténuer le bruit à basse fréquence.

1850 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Quelle serait la mesure d'atténuation qui serait susceptible d'atténuer le bruit à la résidence de monsieur Belhumeur?

1855 **M. BLAISE GOSSELIN :**

En fait, il y a des recherches qui avaient été faites à l'IREQ, il y a quelques années, pour atténuer le bruit des disjoncteurs à air en installant des silencieux sur ces équipements-là. Mais ça détériorait beaucoup la performance des équipements, ce qui faisait que ce n'était pas utilisable comme tel. Il n'y a pas vraiment, malheureusement, de solution technique qui existe pour ça.

1860 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci beaucoup.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Gosselin. D'accord. Alors, Monsieur Belhumeur, je vous invite à vous réinscrire. Et j'appelle monsieur Pinol.

1870 En attendant qu'il se présente, Monsieur Duchesne, très rapidement, les manoeuvres des disjoncteurs, ça sert à quoi exactement? C'est-à-dire, quelles sont les circonstances qui déclenchent ces manoeuvres? Ils sont conçus dans quel but?

1875 Je reviens à vous, Monsieur Pinol, tout de suite après. Attendez juste un instant pour une question, puis après on vous revient tout de suite.

M. DANY DUCHESNE :

1880 Je vais laisser notre spécialiste de réseau répondre à votre question, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Chaîné, allez-y.

1885

M. ROBERT CHAÎNÉ :

Une très grande partie des manoeuvres sont associées au contrôle de la tension du réseau. C'est-à-dire, c'est la manoeuvre des inductances, qu'on parlait, de certains bancs de condensateurs. Et dans certains cas, on peut retirer une ou deux lignes pour modifier le profil de tension du réseau. Dans le cas qui nous intéresse, on en a une particulière au poste Chénier qui est manipulée plus souvent. Une grande partie de ces manoeuvres-là, ça occasionne les bruits d'impact dont on parle.

1890

1895

Pour le reste des manoeuvres, ça peut être un défaut qui est éliminé. Et lors d'un défaut, ça semble un peu anodin, mais on a plusieurs disjoncteurs pour chaque élément, ça fait que pour un défaut de ligne, je peux avoir deux, trois disjoncteurs qui ouvrent, ensuite ils referment automatiquement. Donc, certains cas, le défaut est encore là, ils vont tous rouvrir. Ça fait que je peux me ramasser une séquence d'une dizaine d'opérations en une seconde. C'est pour ça que la moyenne est dure à évaluer. Ça fait que c'est les défauts et le profil de tension.

1900

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça permet de pour comprendre pourquoi. Merci.

1905

Alors, Monsieur Pinol, on vous écoute. Bonsoir!

M. JOSE PINOL :

Bonsoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Veuillez me permettre de m'exprimer avec mon langage.

1910

Tout d'abord, concernant le bruit, il est venu à mes oreilles l'existence des appareils qui servent à capter les ondes sonores et de vibrations et les «rebouncer», créant un mur antison. Je me demande comment ça se fait qu'on n'a pas parlé de cela.

1915

Deuxièmement, dans toutes les questions que j'ai posées et tous les exposés, nulle part on mentionne une compensation pour les usagers dans les corridors le passage de la ligne électrique existante et la nouvelle, par rapport aux retombées économiques qui sont assez considérables. Sauf que nous, comme contribuables, on est pénalisés par le passage sous prétexte que la ligne, c'est un droit de passage déjà payé pour. Si on calcule la différence des retombées économiques par année, c'est une bagatelle.

1920

1925 Donc, je me demande: comment ça se fait qu'on ne parle pas d'une compensation annuelle, prix d'électricité, etc.?

LE PRÉSIDENT :

1930 Compensation pour compenser quel inconvénient, juste pour être précis?

M. JOSE PINOL :

1935 Pour le territoire du passage des lignes électriques pour lequel nous, comme contribuables, sommes propriétaires de ces terrains-là, nous ne pouvons pas en disposer à notre guise, mais nous sommes tenus de payer les taxes et civilement en être responsables.

LE PRÉSIDENT :

1940 Est-ce que votre propriété est touchée par le projet ou par...

M. JOSE PINOL :

Oui, Monsieur.

1945 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien. Alors, Monsieur Duchesne, vous avez compris le sens de la question de monsieur Pinol? Allez-y.

1950 **M. DANY DUCHESNE :**

Oui, tout à fait. Au niveau des compensations, Monsieur le Président, il y a plusieurs types de compensation. Je vais expliquer ceux qui s'appliquent à notre projet un petit peu plus tard.

1955 Ce qu'il faut se rappeler aussi, c'est que notre projet de ligne Chénier-Outaouais sera totalement disposé dans une servitude que Hydro-Québec a déjà acquise v'là un certain nombre d'années. Donc, Hydro-Québec a déjà compensé les propriétaires pour l'acquisition de cette servitude-là et a d'ailleurs déjà, également, acheté les arbres qui sont à déboiser et tout.

1960 Donc, ce projet est assez particulier parce qu'il a l'avantage pour Hydro-Québec d'implanter ses nouvelles installations dans une servitude existante déjà acquise. Donc, en termes de compensation pour l'obtention de servitude supplémentaire dans ce projet-là, ça n'a pas lieu.

1965

Par contre, il y a des compensations qui s'appliquent dans notre projet pour des cas comme monsieur Pinol ou tous les autres propriétaires, c'est-à-dire nous rajoutons une ligne dans une servitude actuelle. Donc, à titre d'exemple, si un propriétaire voit apparaître sur son lot un pylône électrique, donc il y a des compensations qui sont prévues pour dédommager le

1970

propriétaire par la présence de ce pylône électrique.

Il y a également des compensations qui sont prévues pour amorcer les discussions avec le propriétaire. C'est un peu une ouverture de dossier, parce que le propriétaire va se faire déranger par notre projet. On va le consulter. On va regarder si le pylône est à un bon endroit, s'il n'y a pas des milieux sensibles tout près.

1975

Il y a des compensations au niveau des sondages géotechniques qu'on doit faire. Donc, il y a de la machinerie qui va se rendre chez le propriétaire pour faire certains sondages géotechniques. Il y a des compensations monétaires qui sont à ce moment-là défrayées.

1980

Donc, en résumé, toutes ces compensations-là sont publiques, c'est contenu dans l'entente UPA-Hydro-Québec. C'est bien défini, c'est des montants d'argent. Donc, il y a plusieurs formes de compensation qui s'appliquent dans le cas de notre projet, mais peut-être un petit peu moins que dans un projet normal parce qu'il n'y a pas d'acquisition de servitude proprement dite.

1985

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pinol, alors votre deuxième question?

1990

M. JOSE PINOL :

Toutes ces réponses-là, je les ai déjà entendues, sauf que ça ne répond pas à ma question.

1995

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lafond a une question peut-être.

2000

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Si vous me permettez, je vais aller retourner voir monsieur Duchesne.

2005

Monsieur Duchesne, et probablement aussi le MDDEP, dans l'analyse environnementale de la ligne Cantons-Hertel, il avait été suggéré à l'époque de faire une étude, de regarder, en tout cas de faire une étude qui concernait la possibilité de compenser les riverains qui étaient touchés par des projets linéaires.

2010 Qu'est-ce qu'il en est au niveau d'Hydro-Québec par rapport aux recommandations qui avaient été faites dans l'analyse environnementale du MDDEP à l'époque?

M. DANY DUCHESNE :

2015 Je suis plus ou moins au courant de ce dossier, vous me pardonnerez, Monsieur le Commissaire. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'existe pas à Hydro-Québec pour le moment de forme de compensation pour les riverains. Et la définition des riverains, c'est des gens qui ne sont pas directement touchés par la construction de la ligne. Donc, au niveau de leur propriété, l'emprise ne passe pas sur leur propriété.

2020 Donc, pour Hydro-Québec, actuellement, il n'existe pas de forme de compensation pour les riverains. Il y a peut-être eu certaines discussions à ce sujet sur des projets antérieurs, mais s'il y a eu des recommandations, je peux vous confirmer qu'actuellement Hydro-Québec n'a pas de ce genre de compensation pour les riverains, Monsieur.

2025 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait. Merci, Monsieur Duchesne.

2030 Monsieur Talbot, est-ce que vous êtes au courant de cette possibilité d'étudier un type de compensation qui avait été fait dans le rapport d'analyse environnementale?

M. DENIS TALBOT :

2035 Oui, je me souviens. Je pense aussi, Monsieur le Commissaire, que la commission avait abordé cet aspect-là à l'époque. On l'avait repris aussi comme suggestion pour Hydro-Québec de regarder ça, mais on n'a pas eu d'écho à cet effet-là.

2040 Il s'est avéré rapidement que c'était une question assez complexe, aussitôt qu'on sortait de l'emprise, d'évaluer, disons, l'impact qui peut toucher une personne qui peut être plus près de l'emprise. Un impact peut être faible à proximité de l'emprise et un impact peut être plus fort pas mal plus loin de l'emprise, dépendant de la topo, dépendant d'un paquet de choses. Je parle d'impact visuel en particulier. C'est extrêmement difficile de moduler, aussitôt qu'on sort de l'emprise, pour établir des critères.

2045 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci, Monsieur Talbot.

Monsieur Duchesne, si on parle de compensation au niveau, par exemple, des terres

2050 agricoles, en fait comment ça fonctionne la compensation pour un cultivateur où vous allez installer encore un autre pylône sur sa terre? Expliquez-moi un peu le fonctionnement de tout ça.

M. DANY DUCHESNE :

2055 D'accord. Donc, le but premier, c'est qu'on implante un nouveau pylône sur sa terre. Donc, il y a une perte de superficie cultivable. Donc, il y a des façons de calculer la superficie du terrain qui sera perdue. Et là, on ne parle pas seulement de la superficie sous le pylône proprement dit, mais on inclut également la superficie qui est perdue suite au rayon de braquage des équipements agricoles. Exemple, on ne peut pas contourner un pylône à 90°.

2060 Donc, tout ça est calculé avec une formule mathématique et après ça, c'est, bien sûr, multiplié par un coefficient au niveau de la valeur de la propriété. Le coefficient est plus grand que 1. Il faudrait que je vérifie personnellement, mais je crois que c'est peut-être 1,5 fois la valeur finalement du terrain additionné ou multiplié à la superficie. Donc, c'est comme ça qu'on calcule le dédommagement pour les terres agricoles.

2065

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2070 Est-ce que ce serait possible de nous fournir un exemple de calcul avec un cas concret, on ne veut pas avoir le nom du propriétaire évidemment, mais un cas concret où il y a des pylônes d'installés et la formule de compensation qui a été utilisée. Est-ce que vous pourriez fournir ça?

M. DANY DUCHESNE :

2075 Oui, tout à fait. Peut-être une information additionnelle, Monsieur le Commissaire. C'est que toute cette formule-là mathématique et tous les coefficients que je vous parlais, c'est tout compris dans l'entente UPA-Hydro-Québec. C'est une entente publique qu'on a en notre possession. On pourrait même vous la déposer, si vous voulez, au BAPE.

2080 Et dans la section «mesures de compensation», bien sûr, vous n'auriez peut-être pas les superficies, mais vous pouvez mettre la superficie que vous voulez. L'important, c'est de comprendre le calcul mathématique. Et tout ça, c'est clairement défini dans l'entente UPA avec, je crois, des exemples.

2085 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2090 Et ce montant-là qui est calculé, qui en arrive en bout de ligne avec tous les divers coefficients, c'est un paiement unique pour une année. C'est ça? Autrement dit, ce n'est pas une chose qui est récurrente. En fait, ce n'est pas un montant récurrent à chaque année.

M. DANY DUCHESNE :

Tout à fait, ce n'est pas récurrent. C'est un calcul...

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Un paiement unique?

2100 **M. DANY DUCHESNE :**

... et un paiement unique.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2105 Et c'est calculé sur combien d'années? Parce qu'on sait qu'une ligne, on pense que ça a à peu près soixante-dix ans. Donc, le pylône, en principe, va être installé soixante-dix ans. Est-ce que le facteur qui est retenu, un des facteurs retenus, il correspond à soixante-dix ans pour la vie utile du pylône en question?

2110 **M. DANY DUCHESNE :**

On pourra vérifier ça, mais la réponse...

LE PRÉSIDENT :

2115 Est-ce que ce serait dans l'entente signée avec l'UPA?

M. DANY DUCHESNE :

2120 C'est dans l'entente avec l'UPA. Mais de la façon que c'est calculé, Monsieur le Commissaire, c'est que lorsqu'on implante un pylône, toute la superficie qui est perdue, on la calcule comme perdue à tout jamais. Donc, la personne est dédommagée pour une perte non seulement pour soixante-dix ans, pour une perte à tout jamais.

2125 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait, merci, Monsieur Duchesne.

LE PRÉSIDENT :

2130 Alors, Monsieur Pinol, allez-y. Vous avez entendu la réponse. Je crois comprendre que vous avez des réserves par rapport à la réponse. On va vous entendre dans la deuxième partie si vous avez des réserves ou des opinions là-dessus. Allez-y avec votre deuxième question.

2135 **M. JOSE PINOL :**

D'accord. C'est que monsieur ne répond pas. Il parle du pylône, le territoire que va occuper le pylône, mais ne parle pas de la largeur du corridor totale, qui, pour moi, c'est une perte totale. On en a déjà discuté. Ils ont été très gentils, très aimables, ils m'ont bien expliqué ça. Ils ont détourné la question, si vous voulez là, je vais être brusque dans l'affaire, mais c'est ça qui arrive là.

2140
2145 Parce que moi, j'ai une largeur de 400 pieds ou plus, mais ces messieurs-là, ils disent: «On a acheté le terrain.» Ils ont le droit de passage et ils ont donné un certain montant. Pour moi, c'est ridicule, excusez-moi. Mais pour moi, si j'ai l'intention de vivre encore vingt, trente ou quarante ans, parce que je n'ai pas l'intention de mourir demain matin, sur ce territoire-là, je ne peux pas en disposer et moi, mon intention, c'est de le garder vert.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

La commission comprend très bien que vous avez beaucoup d'objection et des réserves par rapport à cette méthode, et on va vous entendre. Et s'il y a des contre-propositions par rapport à la politique suivie actuellement, ça nous fera plaisir si vous partagez ça avec nous, et puis on tiendra compte de ça dans l'analyse évidemment.

2155 **M. JOSE PINOL :**

Exactement, Monsieur le Président.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur.

2165 **M. JOSE PINOL :**

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2170 Merci beaucoup. Alors, on commence un deuxième cycle.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2175 Monsieur le Président, Jacques Normandeau de la Direction de la santé...

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Normandeau. Excusez-moi.

2180 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Jacques Normandeau de la Direction de la santé publique des Laurentides. Est-ce que je pourrais demander juste deux petites précisions pour me permettre de mieux comprendre le projet concernant la question des disjoncteurs?

2185

LE PRÉSIDENT :

La question des disjoncteurs?

2190 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2195

Allez-y. C'est permis aussi aux personnes-ressources de poser des questions, à propos du projet évidemment.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2200

Ce que je voudrais savoir, quand on parle de disjoncteur SF6, est-ce qu'on parle d'un disjoncteur qui utilise de l'hexafluorure de soufre ou est-ce que c'est un nom commercial?

LE PRÉSIDENT :

2205

Allez-y, Monsieur Duchesne.

M. DANY DUCHESNE :

2210

C'est bien l'hexafluorure de soufre dont on parle, Monsieur.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2215

Merci. Est-ce que j'ai bien compris aussi tout à l'heure, Monsieur le Président, que lorsqu'on parlait approximativement de 1 M\$ à 1.5 M\$, c'était par disjoncteur? C'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que nous avons compris.

2220

M. JACQUES NORMANDEAU :

D'accord, merci. La dernière chose. Concernant les disjoncteurs qui fonctionnent à air comprimé, juste en termes de source d'information par rapport à la génération de bruit, est-ce que, par exemple, le fabricant n'aurait pas des données techniques justement sur le bruit généré par le déclenchement du disjoncteur, qui permettraient d'avoir une idée au moins grossière de l'intensité du bruit d'impact qui est généré?

2225

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duchesne.

2230

M. DANY DUCHESNE :

En ce qui concerne les bruits des disjoncteurs à air comprimé, je pourrais avoir cette information-là. Ça a été déposé sur le site du BAPE au niveau du bruit engendré par une manoeuvre de disjoncteur à air comprimé. Je n'ai pas la lettre avec moi, elle est sur le site, mais c'est de l'ordre de cent...

2235

Monsieur Gosselin, vous pouvez m'amener, s'il vous plaît, le document que je recherche?

2240

Donc, pour un disjoncteur à air comprimé, excusez-moi, à 30 mètres de distance, c'est mesuré à 30 mètres de distance, on parle de 107 dBA.

2245

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Monsieur Normandeau. Oui, Monsieur Lafond.

2250

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Monsieur Talbot, 107 dBA, ça correspondrait à quoi exactement? Est-ce que c'est un avion à réaction qui décolle?

2255

LE PRÉSIDENT :

C'est un bruit d'impact cette fois-ci.

M. DENIS TALBOT :

2260

Il faudrait que ça soit comparé à un autre bruit d'impact. Mais à 30 mètres, on n'est quand même pas loin de la source. Mais je n'ai pas de tableau de correspondance. J'en ai déjà eu dans d'autres projets, mais je n'ai pas ça devant moi.

2265

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Est-ce que c'est possible de vérifier et de nous revenir avec?

M. DENIS TALBOT :

2270

Oui, j'ai des tableaux qui présentent des exemples de bruit. Mais il faut faire attention, il y a une différence entre un bruit d'impact et un bruit continu, par exemple par un marteau piqueur. Ce n'est pas la même chose.

2275

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait. Merci, Monsieur Talbot.

LE PRÉSIDENT :

2280

Vous voyez, Monsieur Normandeau, l'hexafluorure de soufre se prête à toutes sortes d'usages, c'est intéressant.

Alors, Monsieur Béland.

2285

M. JACQUES NORMANDEAU :

Monsieur le Président...

2290

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. JACQUES NORMANDEAU :

2295

... c'est peut-être, pour que les gens comprennent pourquoi on utilise ou de l'air comprimé ou un gaz isolant pour déclencher un disjoncteur, je pense que ça permettrait peut-être aux gens de comprendre la question de l'arc électrique et...

2300 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci. Alors, monsieur Sébastien Béland, toujours avec nous? Oui. Deux questions de plus, vous voyez?

2305 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Merci de nous autoriser à poser d'autres questions.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

2315 Donc, Hydro-Québec étant le dernier organisme au Québec à pouvoir pulvériser des produits chimiques en forêt, j'aimerais connaître quelle quantité de phytocides qui sera utilisée annuellement entre les postes de l'Ange-Gardien et de Chénier?

2320 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duchesne.

M. DANY DUCHESNE :

2325 Donc, le traitement de phytocides que nous utilisons, bien sûr actuellement, ce n'est pas encore tout à fait connu, parce qu'on doit faire une étude au niveau du boisé à déboiser, ce qu'on n'a pas fait encore. Il faut bien comprendre qu'on est encore dans une phase avant-projet. Le projet suit son cours, mais ça viendra par la suite.

2330 Au niveau des phytocides utilisés, ce qui est important de dire pour la ligne Chénier-Outaouais, c'est des phytocides coupe mécanique associée à un traitement de souches. C'est-à-dire que c'est un équipement qui va couper l'arbre ou l'arbuste et, à l'extrémité de cet équipement-là qui coupe, il y a une petite buse qui injecte une quantité de phytocides sur l'arbre pour empêcher sa repousse. Donc...

2335

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce n'est pas un épandage.

2340 **M. DANY DUCHESNE :**

C'est ça. Vous avez compris, c'est ça que je voulais spécifier. Au niveau de la quantité

2345 de phytocides qui sera utilisée, bien, là, il faudra aller plus en détail au niveau des modes de déboisement, ce qui sera conservé, ce qui sera coupé. Et calculer la quantité de phytocides, je ne pense pas que c'est quelque chose qui est prévu de calculer la quantité de phytocides proprement dite pour le déboisement.

LE PRÉSIDENT :

2350 Grosso modo, peut-être ça donnerait à monsieur Béland un indice, grosso modo, avez-vous des estimés, moyenne par kilomètre linéaire de ligne, en moyenne par année, ça vous prend combien de phytocides? Sans nécessairement préciser la nature chimique des phytocides utilisés, avez-vous une idée là-dessus, toujours approximatif?

2355 **M. DANY DUCHESNE :**

C'est très variable, parce qu'on a plusieurs modes de déboisement. Bien sûr, ce n'est pas uniquement le mode de phytocides. On essaie de choisir le bon mode en fonction de la bonne végétation. Donc, il y a de la coupe mécanique, il y a de l'application de phytocides par souche.

2360 Ce que je pourrais vous donner comme information, Monsieur le Président, je pense qui est une partie de la réponse, c'est qu'au Québec toute l'utilisation des phytocides d'Hydro-Québec représente moins de .4 % des phytocides utilisés au Québec.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Dans l'ensemble.

M. DANY DUCHESNE :

2370 Dans l'ensemble.

LE PRÉSIDENT :

2375 D'accord, merci. Monsieur Lafond.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2380 En fait, à l'heure actuelle, il reste quand même qu'il y a une ligne existante. Celle-ci doit nécessairement être entretenue à tous les cinq ans ou six ans. Donc, vous devez quand même avoir une bonne idée. De quelle façon cet entretien-là est fait? Est-ce que c'est beaucoup plus par débusqueuse que par l'implantation ou le déposé de phytocides?

M. DANY DUCHESNE :

2385

Excusez-moi. Vous pouvez préciser votre question, s'il vous plaît, Monsieur le Commissaire?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2390

À l'heure actuelle, la ligne existante donc entre Chénier et Outaouais, à tous les cinq ans ou les six ans, vous devez procéder à cet entretien, donc en coupant les arbres, etc. En fait, combien de phytocides est utilisé à ce moment-là? Et quelle est la méthode utilisée? Est-ce que c'est strictement du phytocide ou encore est-ce que c'est plus du débusquage qui est réalisé?

2395

M. DANY DUCHESNE :

2400

Pour la ligne Chénier-Vignan, qui est parallèle à la ligne actuelle dans laquelle, effectivement, il y a des activités qu'on appelle de «maîtrise de la végétation», il y a une combinaison de coupe mécanique et d'utilisation de phytocides, traitement de souches qu'on appelle. Après vérification, on nous a dit que c'était environ 50-50.

2405

Donc, le long du corridor, les deux modes étaient utilisés. C'était environ 50-50, parce que le mode phytocides est plus utilisé au niveau des feuillus qu'au niveau des résidus. Donc, en fonction de la végétation, on pourrait dire que c'est environ 50-50 comme mode d'utilisation.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2410

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Béland, allez-y avec votre deuxième question.

2415

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Oui. Ça répond très bien, 50-50.

2420

Donc, le projet intégral ayant été divisé, la première phase a été entamée l'année dernière avec la construction du poste à l'Ange-Gardien, en fait l'agrandissement et la construction. Donc, on a vu une annonce où les députés Pelletier, McMillan donnaient la première pelletée de terre au projet qui est question ici. Puis on a des beaux articles de journaux. Le Droit en 2007:

2425

L'Ange-Gardien devient la plaque tournante du lien hydroélectrique Québec–Ontario.

Donc, on a l'impression d'être mis un petit peu devant les faits accomplis, malgré les audiences actuelles. Donc, ma question s'adresse à vous, Monsieur le Président, n'avez-vous pas l'impression que les dés sont pipés?

2430

LE PRÉSIDENT :

Non. C'est-à-dire, ça s'écarte pas mal de mon mandat et de notre mandat. Nous avons un mandat clair et nous avons l'intention de le mener à terme de façon exemplaire. Les décisions appartiennent aux décideurs qui sont là pour ça justement. Alors, voilà, c'est tout ce que je peux vous dire.

2435

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Mais comment vous expliquez que la première phase du projet dont on parle ce soir, les travaux ont commencé l'année dernière?

2440

LE PRÉSIDENT :

Si vous me permettez, je vais prendre la question et je vais l'envoyer à monsieur Duchesne.

2445

Est-ce que les références que vous avez entendues de la part de monsieur Béland, est-ce qu'elles se rapportent à des éléments du projet à l'étude actuellement, de telle sorte qu'on puisse dire que vous avez déjà commencé les choses avant même d'obtenir les autorisations et permis nécessaires?

2450

M. DANY DUCHESNE :

En ce qui concerne notre projet de ligne Chénier-Outaouais, nous n'avons rien commencé. Il faut attendre les autorisations, bien sûr. C'est la pratique d'Hydro-Québec.

2455

En ce qui concerne la construction de l'interconnexion d'Outaouais, c'est un projet qui a été en audience publique v'là quelques années et qui a obtenu ses autorisations.

2460

Notre projet de ligne Chénier-Outaouais est nécessaire pour exploiter la capacité ferme de l'interconnexion, la pleine capacité 24 heures sur 24. Si cette exigence n'est pas nécessaire, le poste d'interconnexion a bien sûr sa raison d'être au niveau du réseau Hydro-Québec. Il faut bien se comprendre que ça permettrait l'importation d'énergie de l'Ontario pour, entre autres, sécuriser la partie de la région de l'Outaouais.

2465

Donc, c'est deux choses qu'on considère comme différentes. Nous, ce qu'il faut comprendre de notre projet, c'est qu'au cours des années 2005, l'Ontario avait besoin d'énergie

2470 et a exigé, en plus de construire une interconnexion, ils souhaitaient l'utiliser à sa capacité maximale à cause de leurs grands besoins. Donc, la raison d'être de notre projet, c'est pour permettre cela. Mais l'interconnexion pourrait vivre sans la ligne Chénier-Outaouais.

LE PRÉSIDENT :

2475 Donc, la référence à l'Ange-Gardien devenant la plaque tournante des liens entre le Québec et l'Ontario garde son sens avec ou sans le projet à l'étude actuellement.

M. DANY DUCHESNE :

2480 La plaque tournante, bon, je ne qualifierais pas...

LE PRÉSIDENT :

2485 C'est-à-dire, je reprends les termes là qu'on...

M. DANY DUCHESNE :

2490 D'accord. Ce que je souhaiterais vous informer, c'est que nous avons des capacités actuellement d'interconnexion avec l'Ontario et l'ajout de la capacité de 1 250 MW au poste Outaouais double la capacité d'échange avec l'Ontario.

LE PRÉSIDENT :

2495 Merci beaucoup. Alors, je vous invite, Monsieur Béland, à vous réinscrire s'il y a lieu.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Est-ce qu'il y a quelqu'un après moi? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui me suit?

2500 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, j'invite monsieur Belhumeur à venir de nouveau. On vous écoute.

M. MICHEL BELHUMEUR :

2505 Je me pose la question, dans ce que j'ai lu à date, Hydro-Québec n'a pas l'intention de prendre des mesures d'atténuation du bruit, des nuisances sonores et visuelles provenant du poste Chénier. Est-ce qu'elle considère ça comme des droits acquis, si j'ai bien compris la signification, ce qu'on peut lire de ça? Est-ce que je me trompe?

2510

LE PRÉSIDENT :

2515 C'est-à-dire, c'est votre interprétation. Ce qu'ils disent, ils disent que pour les ajouts qui font partie de ce projet, ils seront faits de façon à ne pas augmenter les nuisances associées, bruit, etc., à des situations actuelles. Les autres choses existantes déjà n'étant pas couvertes strictement parlant par le projet, il n'y a pas d'obligation de les changer. C'est ce qu'ils nous ont dit, ce que nous avons compris.

M. MICHEL BELHUMEUR :

2520 Bon. Ils ont aussi dit qu'il n'y avait pas de nécessité, je pense, de faire d'atténuation de bruit pour ce qu'ils vont rajouter. Ils ont dit que ce qu'ils vont rajouter, en fait, ça produisait un niveau de bruit relativement insignifiant par rapport au bruit qui existe déjà.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. MICHEL BELHUMEUR :

2530 Les mesures qu'ils disent qu'ils ont prises, ils ont pris ça près du rang Saint-Étienne, en tout cas autour du poste, deux, trois maisons. Mais il y a un phénomène de propagation du bruit que l'Hydro semble ignorer, c'est que le bruit peut parfois se propager à distance et augmenter d'intensité, comme c'est le cas chez nous.

2535 On peut prendre, par exemple, un disjoncteur qui va générer de 107 à 112 décibels à 30 mètres et chez nous on prend des mesures de 125 décibels. On peut prendre un transformateur qui va générer je ne sais pas combien, pris à 30 mètres, rendu chez nous ça peut donner 65 décibels de façon continue pendant une heure.

2540 L'Hydro a toujours nié ce phénomène-là. Pourtant, il existe. On peut lire ça dans la littérature concernant la propagation du bruit que... écoutez, il y a un phénomène qui se produit, puis...

2545 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, votre question est, à propos de ça?

M. MICHEL BELHUMEUR :

2550 Bien, ma question, c'est: vont-ils le régler une fois pour toutes ce problème-là? Mais quand ils parlent de différence de bruit, ne serait-ce que .2 décibel, ça veut dire quoi rendu chez nous, ça? FS6, ça veut dire quoi rendu dans le rang Lafrenière? C'est là qu'il faudrait prendre

les mesures.

2555

Et aussi, il faudrait comparer les transfos existants, les mesures prises à 30 mètres avec un autre. Là, ils donnent 32.3 par rapport à 32 pris dans le rang Saint-Étienne. Moi, je voudrais savoir c'est quoi l'énergie acoustique dégagée par les nouveaux transformateurs comparés à ceux qui sont déjà là.

2560

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duchesne ou, le cas échéant, monsieur Gosselin.

2565

M. DANY DUCHESNE :

D'accord. Donc, au niveau du transformateur, je dois malheureusement répéter ce que j'ai dit. Les bruits sonores supplémentaires suite à l'ajout du transformateur dans le poste Chénier correspond à .3 dBA, donc 32.3 au lieu de 32. C'est malheureusement ma réponse.

2570

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible, vous avez entendu les remarques préambulaires de monsieur Belhumeur, est-ce que c'est possible qu'un ajout calculé à ,3 dBA supplémentaire à une certaine distance pourrait se traduire à une plus grande distance par un niveau de bruit plus élevé?

2575

M. DANY DUCHESNE :

C'est une question très spécialisée.

2580

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2585

M. DANY DUCHESNE :

Donc, si vous me permettez, je vais demander à notre expert en bruit de venir y répondre.

2590

LE PRÉSIDENT :

Il est tout à fait prêt à venir.

M. DANY DUCHESNE :

2595

Monsieur Gosselin, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2600 Monsieur Gosselin.

M. BLAISE GOSSELIN :

2605 Rebonsoir. Donc, la question, c'est: est-ce que le niveau de bruit peut augmenter avec la distance?

LE PRÉSIDENT :

2610 Oui, s'amplifier en voyageant plus loin.

M. BLAISE GOSSELIN :

2615 C'est ça. En fait, les niveaux de bruit vont diminuer avec la distance compte tenu de l'effet de dispersion géométrique qu'on appelle, parce que le bruit se disperse sur une surface de plus en plus grande au fur et à mesure de la distance.

2620 Par contre, il y a d'autres phénomènes qui font en sorte que le bruit va diminuer plus ou moins en fonction de justement les conditions météo, mais aussi en fonction de la topographie. L'effet de sol peut jouer, peut atténuer, peut servir à atténuer le bruit.

2625 Dans le cas qui nous intéresse ici, comme le sol a une certaine topographie, il y a une certaine remontée du sol, c'est bien certain que l'effet de sol est différent en haut de la butte qu'en bas de la butte. Donc, l'atténuation due à l'effet de sol au haut de la butte étant moindre, c'est possible que le niveau de bruit en haut de la butte soit un peu plus élevé qu'au bas de la butte.

LE PRÉSIDENT :

2630 Très bien. Donc, il pourrait avoir des phénomènes amplificateurs au niveau de la perception à certains endroits dépendant de la topologie.

M. BLAISE GOSSELIN :

2635 Je n'appellerais pas ça «amplificateurs», mais j'appellerais ça plutôt que l'atténuation n'est pas la même. Donc, ce n'est pas amplifié, mais c'est moins réduit en quelque sorte parce que, en fait, il y a toujours une atténuation due à la distance quand même. Il n'y a pas une amplification due à la distance, mais il y a une atténuation qui est moindre due au fait que l'effet du sol n'est pas là.

LE PRÉSIDENT :

2640

Je veux qu'on soit très clair là-dessus, parce que c'est le cas de la question de monsieur Belhumeur.

2645

Donc, il pourrait avoir moins d'atténuation que prévue en fonction de la distance, tenant compte des particularités topographiques. Il ne pourrait jamais avoir une situation où le bruit plus loin soit plus fort qu'au point de mesurage plus proche de la source. C'est ça que vous dites?

M. BLAISE GOSSELIN :

2650

C'est-à-dire que, bon, si je prends ce cas-là particulier...

LE PRÉSIDENT :

2655

Oui.

M. BLAISE GOSSELIN :

2660

... entre les points où on a mesuré le long du chemin Saint-Étienne ou Lafrenière et la résidence ou le rang Lafrenière, oui, c'est ça, donc entre ces deux points-là, il y a une distance d'environ 500 mètres, si je ne m'abuse, et on s'attendrait avoir une atténuation de l'ordre de 4 décibels entre ces deux points-là. Par contre, dû au fait que la topographie ou l'effet de sol est moindre au deuxième point, bien, cette atténuation-là qu'on s'attendrait d'avoir peut effectivement être annulée dû au fait qu'il n'y a pas d'effet de sol.

2665

Donc, le niveau de bruit sur le rang ou sur le haut de la butte peut être de l'ordre de grandeur du niveau de bruit un peu plus près.

LE PRÉSIDENT :

2670

Près de la source.

M. BLAISE GOSSELIN :

2675

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Près de la source, d'accord.

2680 **M. BLAISE GOSSELIN :**

Par contre, c'est bien certain qu'à 30 mètres, on ne peut pas avoir un niveau de bruit à 1.5 kilomètre qui est supérieur à un niveau de bruit à 30 mètres. Ça, c'est bien évident.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, j'ai compris. Merci, Monsieur Gosselin. Allez-y.

2690 **M. DANY DUCHESNE :**

Si vous me permettez, Monsieur le Président, nous avons une petite capsule ici à présenter au niveau du bruit du poste Chénier.

2695 Donc, on peut voir, là, très visiblement le poste Chénier qui est au milieu. Et ici, on voit les résidences les plus près. Donc, on est au rang Saint-Étienne. Donc, monsieur Belhumeur, si je ne m'abuse, c'est au sud?

M. MICHEL BELHUMEUR :

2700 Oui, c'est au sud.

M. DANY DUCHESNE :

2705 Le rang Lafrenière est ici, est plus au sud. Donc, vous avez dit tantôt que c'était à 2 kilomètres du poste, si j'ai bien...

M. MICHEL BELHUMEUR :

2710 La clôture du poste mesurée avec mon crayon, ça donnait 1 200 mètres, 1.2 kilomètre.

M. DANY DUCHESNE :

2715 Donc, on se retrouve au sud. Il n'est pas sur la carte, mais il est un petit peu plus bas. Ce qu'on veut démontrer ici, donc on reprend, c'est un petit peu...

2720 Permettez-moi. Vous voyez les points I, H, J. Lorsqu'on change de transparent, malheureusement ils se retrouvent sur le côté gauche. Ils se retrouvent ici, là. Il y a eu comme un petit déplacement de la carte. Je ne sais pas si vous suivez? Donc, le poste est là et les résidences se retrouvent ici, sur le côté.

Et ce qu'on veut démontrer, c'est que les conditions actuelles, vous voyez les lignes de bruit...

LE PRÉSIDENT :

2725

Les isophones qu'on appelle.

M. DANY DUCHESNE :

2730

Exactement. Donc, ici près des résidences, on est à 35 dBA ici. Donc, rendu aux résidences très, très près, tantôt je vous ai dit qu'on était à 32 dBA. Donc, si on avait une ligne à 32, elle serait là. Et ici, on est à 30. Donc, les résidences se retrouvent entre le 35 et 30. Ça, c'est la situation actuelle.

2735

Là, je vais cliquer, vous allez voir la situation future avec le nouveau transformateur. Donc, vous voyez que les lignes se déplacent quelque peu. Je vais le refaire. Ça, c'est avant. Ça, c'est après. Donc, avant, après. Et vous voyez la résultante près des résidences, elle n'est pas très forte. C'est pour ça qu'on dit: ça passe de 32 à 32.3. Donc, ça, c'est la situation qui est très près du poste.

2740

Maintenant, la résidence de monsieur Belhumeur est quelque part plus à gauche. Et c'est là que je repasserais la parole peut-être à monsieur, une fois avoir expliqué la situation, de quelle ampleur le bruit sonore on pourrait retrouver chez monsieur Belhumeur, une fois qu'on a environ un 32 décibels à cet endroit-là.

2745

LE PRÉSIDENT :

Entendu. Monsieur Gosselin.

2750

M. BLAISE GOSSELIN :

2755

Donc, on parle d'une augmentation de l'ordre en tout cas de moins que 1/2 décibel, et cette augmentation-là, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est une augmentation qui va se répercuter partout. Donc, ça va être le même genre d'augmentation de bruit aux résidences, même les résidences plus loin, parce que c'est l'énergie acoustique du poste qui est augmentée de cette valeur-là. Donc, il n'y aura pas plus d'augmentation plus loin ou plus proche que le 0,3 décibel.

LE PRÉSIDENT :

2760

D'accord. Est-ce qu'il y a des conditions atmosphériques qui favorisent la propagation du bruit et de telle sorte que la perception de monsieur Belhumeur serait plus sentie qu'autrement?

M. BLAISE GOSSELIN :

2765

Il y a effectivement des conditions météorologiques qui font en sorte que le son va se propager plus loin, entre autres lorsqu'il y a des inversions de température.

2770

Une inversion de température, c'est lorsque la température au sol est plus basse que la température en altitude. Normalement, plus on monte en altitude, plus la température de l'air diminue. Et lorsque ce phénomène-là est inversé, à ce moment-là les zones sonores sont rabattues au sol et ça fait augmenter les niveaux de bruit. Et ce phénomène-là commence à apparaître à peu près à partir de 100 mètres des sources et plus loin.

2775

De la même façon, s'il y a un vent qui est porteur qu'on appelle, un vent qui va de la source vers le receveur, à ce moment-là le niveau de bruit peut être augmenté.

2780

Maintenant, ce qui est important de mentionner, c'est que quand on fait des calculs... parce que ça ici, c'est des simulations, les nouveaux équipements ne sont pas dans l'installation. Donc, on fait des calculs pour arriver à ces courbes-là. Quand on fait des calculs, on utilise un logiciel naturellement dont l'algorithme est basé sur la norme ISO 9613, c'est une norme internationale, et cette norme-là tient compte justement de ces phénomènes-là. La norme a été... l'algorithme qui est dans la norme est basé sur le fait qu'on aura une inversion de température, donc tient compte de ces phénomènes-là.

2785

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Belhumeur.

2790

M. MICHEL BELHUMEUR :

Moi, je voudrais rajouter qu'il existe un phénomène d'augmentation de bruit dans certains cas. Certains soirs, on a pris des mesures, disons, à l'entrée du poste, à la barrière, et puis ces mêmes soirs-là on retrouvait des valeurs beaucoup plus importantes rendu chez nous.

2795

Il y a un autre phénomène aussi qui se produit, une espèce de phénomène de fond de scène, c'est-à-dire que derrière chez moi, il y a une montagne et il y a des arbres géants. À chaque fois qu'il y a une détonation, par exemple, ou une émanation de basse fréquence, on dirait que les arbres derrière chez nous, la montagne, réfléchissent ce bruit-là et résonnent presque au diapason avec celui-là. Ça augmente encore la puissance du bruit.

2800

Et ça, ça a été étudié. Et puis, écoute, il y a eu des rapports de faits là-dessus. Moi, j'ai lu pas mal là-dessus. Puis écoute, on parle du rang Lafrenière où il y a une augmentation de bruit. C'est plus sensible à un impact acoustique. On parle d'effet de sol, gradient de température, topographie...

2805

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous allez nous entretenir de tout ça à la deuxième partie.

2810

M. MICHEL BELHUMEUR :

Oui, d'accord.

2815

LE PRÉSIDENT :

On va vous écouter avec gratitude. D'autres questions?

2820

M. MICHEL BELHUMEUR :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2825

Allez-y.

M. MICHEL BELHUMEUR :

2830

Concernant les bassins de rétention. Il y a, apparemment à chaque appareil, des bassins de rétention qui sont là pour récupérer de l'huile au cas où ces appareils-là exploseraient. À date, il y a eu deux appareils qui ont explosé, un à la position XL3, je pense c'est une inductance, et l'autre c'est à la position T6, c'est un transformateur. Dans le cas du transformateur, il a explosé et l'huile s'est retrouvée dans le bassin de rétention, et le bassin de rétention n'a pas fait son travail.

2835

Et puis, bon, moi, je veux savoir, à l'avenir, on parle de rajouter des bassins de rétention de la même façon, qu'est-ce qui va être fait pour pas que ces choses-là se reproduisent?

LE PRÉSIDENT :

2840

D'accord. Alors, Monsieur Duchesne, vous avez compris le sens de la question?

M. DANY DUCHESNE :

2845

Oui, tout à fait. J'aimerais préciser, Monsieur le Président, que les bassins de rétention et les puits récupérateurs d'huile, c'est un équipement qui est courant à Hydro-Québec et ça fonctionne.

2850 Donc, quand il y a un incendie ou quand il arrive un problème, l'huile se ramasse, dans un premier temps, dans un bassin qui entoure l'équipement problématique et, par une canalisation, c'est amené dans un puits séparateur, qui sépare l'eau et l'huile, et après l'huile est récupérée.

2855 Par contre, monsieur Belhumeur a tout à fait raison dans son exposé. Les bassins et les puits fonctionnent à Hydro-Québec. Mais lorsqu'il y a eu un événement, et là on se retrouve en 1983, il y a eu un incendie de transformateur, donc il y a eu écoulement d'huile. Et malheureusement, à ce moment-là, le puits séparateur n'a pas fonctionné correctement. Donc, il y avait eu un problème au niveau de la construction, au niveau du branchement des canalisations. Il n'a pas fonctionné correctement et il y a eu un certain déversement.

2860 Mais par la suite, il y a eu un autre événement aussi au poste Chénier et puis les bassins ont fonctionné correctement. Et à ma connaissance, mis à part cet événement-là en 1983, tous les bassins d'Hydro-Québec fonctionnent correctement.

2865 Ce que j'aimerais rajouter, si vous me permettez...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2870 **M. DANY DUCHESNE :**

2875 ... spécifiquement, parce que je crois que c'est pertinent, dans le cas des bassins de récupération et des puits, plutôt au niveau des puits séparateurs, parce que c'est l'équipement qui sépare l'eau-l'huile, les puits séparateurs, on en a deux au poste Chénier et ils fonctionnent très bien maintenant. Ça a été corrigé l'erreur et tout fonctionne très bien.

2880 Par contre, c'est des équipements dont les normes évoluent, à titre d'exemple un peu comme les fosses septiques. On avait des fosses septiques dans le temps, mais aujourd'hui, si on en reconstruit une, c'est plus sévère.

2885 Donc, on profite de l'occasion des travaux au poste Chénier pour remettre à niveau les deux puits séparateurs d'huile pour rencontrer les nouvelles normes. Et non pas, j'aimerais préciser, non pas parce qu'ils ne fonctionnent pas, ils fonctionnent, mais tant qu'à réaliser des travaux, on va les mettre à niveau pour qu'ils soient conformes aux nouvelles normes de puits séparateurs.

LE PRÉSIDENT :

2890 Très bien. Alors, merci beaucoup, Monsieur Belhumeur. Au besoin, vous allez vous réinscrire.

M. MICHEL BELHUMEUR :

J'en ai d'autres. Au prochain tour?

2895

LE PRÉSIDENT :

Oui, voilà. Monsieur Lafond.

2900

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Est-ce que je peux apporter...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2905

Oui, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

2910

Allez-y, Monsieur Poissant.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

2915

... un autre élément que je n'ai pas mentionné tantôt, mais que je réalise qui est important. L'Organisation mondiale de la santé émet des seuils, tant de dBA, tout ça, sur 12 heures maximum, mais aussi a fait une différence par rapport au bruit de fond. Donc, elle ne va pas donner le même maximum pour un grand parc où il y a des animaux que dans un milieu urbain, que dans un milieu de banlieue.

2920

Alors, là, si j'ai bien compris, 35 dBA, c'est sur 24 heures, je suppose que c'est sur 24 heures, ce n'est pas beaucoup. C'est comme une banlieue très tranquille. Donc, c'est sûr que s'il y a un bruit d'impact très fort, la différence est encore plus importante, plus dérangeante si on veut.

2925

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Lafond, allez-y.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2930

Oui. Monsieur Duchesne, je veux juste vous rappeler que toutes les présentations qui sont sur acétates ou quoi que ce soit, vous les déposez à la commission, s'il vous plaît.

M. DANY DUCHESNE :

2935

Il n'y a pas de problème, Monsieur Lafond. On les prendra en note et on les déposera.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2940

Merci, Monsieur Duchesne.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va prendre une pause de dix minutes et on reprendra. Merci.

2945

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2950

Alors, monsieur Béland. Et par la suite, je donnerai la parole à monsieur Belhumeur.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

2955

Donc, est-ce que le MAPAQ est ici? Est-ce que le MAPAQ est représenté?

LE PRÉSIDENT :

2960

Le MAPAQ était avec nous par lien téléphonique jusqu'à il y a pas très longtemps. Et là, voilà, monsieur Simard, je ne crois pas que... mais il va être là au besoin demain.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

2965

J'aurais une question à leur transférer.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. On va le prendre en note et puis passez à votre deuxième question.

2970

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

2975

Ma question s'adresse aussi au ministère de l'Environnement. Je voudrais savoir s'il existe des études indépendantes sur l'impact du magnétisme et du bruit sur la faune et sur les animaux de ferme.

LE PRÉSIDENT :

De l'impact des champs magnétiques?

2980

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Des champs magnétiques.

2985

LE PRÉSIDENT :

Et du bruit?

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

2990

Causé par les lignes à haute tension. Mais là, je ne veux pas avoir des réponses toutes faites d'Hydro-Québec. Je cherche à avoir accès à des informations indépendantes.

LE PRÉSIDENT :

2995

Monsieur Béland, s'il vous plaît, je vous invite encore une fois de ne pas commenter ni les uns les autres, juste parce que si...

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

3000

Je ne commente pas, je dis la vérité. Elles sont tronquées leurs études.

LE PRÉSIDENT :

3005

Monsieur Béland, s'il vous plaît, on va vous entendre, je vous promets. On va entendre la vérité et tout. Mais juste pour l'instant, on cherche l'information.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

3010

Moi, ma question est la suivante. C'est au ministère de l'Environnement et au MAPAQ pour ce qui est des animaux de ferme, donc, est-ce qu'il existe des études sur l'impact des champs magnétiques et du bruit aussi. Parce qu'il a été beaucoup question du bruit et l'impact par la santé publique sur les résidents. Mais c'est quoi l'impact sur la faune et sur les animaux de ferme du bruit et du magnétisme.

3015

LE PRÉSIDENT :

Entendu, d'accord. Monsieur Talbot.

3020 **M. DENIS TALBOT :**

Écoutez, je ne suis pas un expert dans le domaine, mais je sais quand même qu'il y a des études qui ont été faites sur l'exposition d'animaux à des doses de champs magnétiques infiniment plus grandes que celles auxquelles les humains peuvent être exposés.

3025

Notamment – attendez, je regarde rapidement – il y a eu entre autres des études qui ont été faites par l'Institut Armand-Frappier sur des rats, qui ont été exposés à des doses, je dirais, 1 000 fois plus grandes que des doses finalement que des humains pouvaient être exposés, sans qu'on détecte aucune tumeur. C'est des animaux qui ont été exposés parfois pendant toute leur

3030

LE PRÉSIDENT :

On parle des champs magnétiques maintenant.

3035

M. DENIS TALBOT :

Oui. Il y a eu des études aussi américaines, à ma connaissance, je pourrais vérifier dans mes notes, où on les a exposés à des champs magnétiques encore beaucoup plus grands, de l'ordre de 5 000 microteslas, je dis ça de même, de mémoire, sans qu'on détecte de tumeurs non plus.

3040

LE PRÉSIDENT :

Juste pour replacer les choses, 5 000 microteslas, la moyenne est autour de ,4...

3045

M. DENIS TALBOT :

C'est ça.

3050

LE PRÉSIDENT :

... à l'extérieur. D'accord. Et par rapport au bruit maintenant?

3055

M. DENIS TALBOT :

Ça, je n'ai pas de données là-dessus. On parle de bruit...?

3060

LE PRÉSIDENT :

Acoustique.

M. DENIS TALBOT :

3065 Mais je pense que les bruits qui dérangent les humains au niveau de nos critères, je ne
pense pas que ça dérange plus particulièrement les animaux, les animaux de ferme entre autres
qui peuvent paître sous les lignes notamment. Je ne pense pas qu'il y ait d'effet, en tout cas,
reconnu. Ça ne nous a pas été signalé.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Je profiterais de l'occasion, Monsieur Béland, si vous me permettez, de demander à
monsieur Tremblay, de demander à ses collègues au service de la faune de voir si, au-delà des
animaux de ferme, s'il y a des impacts décelés des champs magnétiques et de bruit par rapport à
3075 la faune sauvage.

M. DANY DUCHESNE :

Monsieur Toussaint va répondre à votre question.

3080

LE PRÉSIDENT :

Merci, allez-y.

3085 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

Oui. Honnêtement, moi, j'ai jamais vu d'étude là-dessus, mais il en existe sûrement.

3090 Par contre, monsieur Béland faisait allusion dans son introduction à l'impact, par
exemple, sur les bernaches migratrices. Est-ce que je me trompe quand vous avez présenté au
tout début vos préoccupations?

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

3095 Non, Effectivement, *Découvertes* a présenté un reportage sur le sujet, à un moment
donné, sur l'impact sur les oiseaux migrateurs des champs magnétiques causés par les lignes à
haute tension dans le monde.

M. DANIEL TOUSSAINT :

3100

Oui. Alors, je n'ai pas l'information à ce stade-ci. On pourrait vérifier avec entre autres le
Service canadien de la faune qui est responsable des oiseaux migrateurs, dont les bernaches.
C'est un oiseau de juridiction fédérale, comme la plupart des espèces migratrices. Non, mais
c'est vrai.

3105

Par ailleurs, je peux peut-être mentionner quand même que si on parle uniquement de la migration des oiseaux, c'est un passage qui est généralement très rapide au-dessus des lignes et, dans le cas des bernaches et des canards, généralement en assez haute altitude. Vous avez déjà vu des bernaches qui migrent au printemps et à l'automne. Généralement, en tout cas lors

3110

de la migration comme telle, ça se passe à une altitude qui est beaucoup plus haute que, d'après moi, le rayon d'action des lignes.

Mais pour les espèces qui sont dans le rayon d'influence, effectivement, possiblement il peut avoir des impacts. Alors, moi, je peux vérifier.

3115

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

3120

M. DANIEL TOUSSAINT :

Je ne suis pas certain que je peux avoir la réponse à ça demain par contre...

LE PRÉSIDENT :

3125

Ce n'est pas grave. Dès que vous l'avez, on va le recevoir par écrit et monsieur Béland va avoir accès à ça immédiatement.

Et au besoin, on peut, si vous voulez, transmettre votre question par rapport aux impacts sur les oiseaux migrateurs au service fédéral concerné?

3130

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Oui, ce serait intéressé.

3135

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3140

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Puis en ce qui concerne les animaux de ferme, j'ai parlé à des agriculteurs qui ont des animaux sous les lignes à haute tension d'Hydro-Québec dans la région et puis certains ont remarqué des changements de comportement au niveau des animaux, un stress plus intense.

3145

C'est ça que je cherche à savoir s'il y a des études qui ont été faites. À La Semaine Verte, ils avaient présenté un reportage sur le sujet, mais j'essaie de fouiller la question

davantage, et sur le site du BAPE, je n'ai rien trouvé là-dessus.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et si vous avez de l'information de votre part, quand on va se revoir le 9 juillet, on va vous entendre là-dessus. Votre deuxième question?

3155 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

3160 Oui. Donc, les milieux humides qui constituent des véritables filtres pour l'eau au Québec et des refuges pour différentes espèces de batraciens, de tortues en voie de disparition, etc., sont en net recul à cause de projets de toutes sortes. Je regardais rapidement la carte tantôt et puis certains pylônes sont situés en plein milieu d'un milieu humide.

3165 Il y a une loi qui protège les milieux humides au Québec. J'ai comme deux volets à ma question. Comment ça se fait que Hydro-Québec peut aller mettre un pylône en plein milieu d'un milieu humide comme ça? Est-ce qu'il y a une dérogation à la loi qui est spécifique à Hydro-Québec?

LE PRÉSIDENT :

3170 Adressez-vous à moi, Monsieur Béland.

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Et puis je voudrais savoir aussi quelle superficie de milieux humides le projet va affecter.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Duchesne, allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

3180 Pour répondre à cette question, Monsieur le Président, je passerais la parole à ma collègue chargée en environnement, madame Constance LeBel.

LE PRÉSIDENT :

3185 Madame!

Mme CONSTANCE LeBEL :

3190 Oui. Bonsoir. En ce qui concerne les milieux humides, je vais peut-être commencer par

3195 la deuxième partie de la question, en ce qui concerne les superficies qui seront affectées par la ligne, il faut comprendre qu'on ne souhaite pas s'installer dans un milieu humide. Tout d'abord pour des raisons techniques, la construction d'un pylône en milieu humide n'est pas chose facile et chose simple à faire. Donc, au départ, Hydro-Québec ne souhaite pas s'installer dans un milieu humide.

3200 Par contre, compte tenu de la longueur des portées qu'on peut faire d'un point de vue technique, il peut arriver qu'on n'ait pas le choix à un moment donné d'avoir un pylône dans un milieu humide.

3205 Les superficies qui seront affectées dans le cadre de notre projet, on ne les connaît pas encore de façon définitive. On vous a expliqué tantôt que, bon, il y a encore des modifications qui se font au niveau de la ligne, au niveau de l'emplacement des pylônes et, tant que toute l'ingénierie ne sera pas complétée, on ne pourra pas faire ce calcul exact.

3210 Il y a aussi, en complément du dossier qu'on a soumis au ministère de l'Environnement, une étude qui se fera sur les superficies dans les milieux qui seront affectés par la présence d'un pylône. Cette étude-là, elle est prévue se faire cet été et, là, on va pouvoir caractériser de façon plus précise quel est le type de milieu humide qui sera affecté et de quelle façon on pourra appliquer les mesures d'atténuation qui sont applicables.

3215 Il faut comprendre aussi qu'on ne circule pas dans un milieu humide. Normalement, quand on effectue des travaux, on circule dans l'emprise existante, dans l'emprise qu'on déboise. Quand il s'agit d'un milieu humide, on ne circule pas un dans milieu humide, on en fait le contour. Donc, on considère que les impacts associés à un milieu humide ne sont qu'aux endroits où il y a une structure de construite.

LE PRÉSIDENT :

3220 D'accord. Monsieur Béland, permettez-moi de continuer votre question parce que le sujet est important.

3225 Je m'adresse à monsieur Talbot. On a vu l'échange dans le processus de consultation interministérielle. Il y a eu certains différends en termes de la caractérisation des milieux humides touchés par le projet. On a vu également la réponse d'Hydro-Québec par rapport aux réserves qui ont été exprimées par rapport à la caractérisation et l'envergure des travaux et d'empiétement. Est-ce que la réponse d'Hydro-Québec concernant cette question vous satisfait ou si vous avez d'autres questions en suspens toujours à propos de ça?

3230 **M. DENIS TALBOT :**

Je vais laisser madame Évelyne répondre à ça.

LE PRÉSIDENT :

3235

Madame Barrette.

Mme ÉVELYNE BARRETTE :

3240

Suite au résultat des inventaires et des impacts qui ont été faits par Hydro-Québec, on va étudier le dossier avec le concours de la Direction du patrimoine écologique et des parcs, qui, eux, sont responsables de la gestion des milieux humides au Québec. Et à ce moment-là, on va voir quelles sont les mesures que Hydro-Québec devra mettre en oeuvre. Donc, les commentaires provenaient de la Direction du patrimoine écologique et à ce moment-là lorsqu'on

3245

aura plus de données, on verra quelle suite on pourra donner pour réduire les impacts sur les milieux humides.

LE PRÉSIDENT :

3250

Je reviendrai tout de suite, Monsieur Lafond.

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire ce soir, la remarque faite par Hydro-Québec à l'effet que l'empiétement sur le milieu humide par la nature même du projet de ligne de transport électrique n'est pas comparable à l'empiétement qui serait attribuable à des projets tels route et autres infrastructures terrestres.

3255

Mme ÉVELYNE BARRETTE :

Oui.

3260

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes d'accord avec ça?

3265

Mme ÉVELYNE BARRETTE :

Nous sommes d'accord. Parce que dans le cadre d'une ligne de transport, en fait, l'impact se fait au sol au niveau d'emplacement des pylônes, comparativement à une route où c'est l'ensemble du milieu qui est couvert.

3270

LE PRÉSIDENT :

Alors, la commission apprécierait beaucoup, si vous arrivez à certains consensus par rapport à l'analyse de la position d'Hydro-Québec et dans la mesure où vous êtes en mesure de partager avec nous, ce serait apprécié.

3275

Mme ÉVELYNE BARRETTE :

Oui.

3280

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Barrette.

Monsieur Lafond.

3285

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui. Madame Barrette, dans la même veine, est-ce qu'il y a des mesures particulières d'atténuation ou de compensation qui seraient exigées même si c'est un empiètement minime par les pylônes.

3290

Mme ÉVELYNE BARRETTE :

À ce moment-ci, il est trop tôt pour évaluer quelles pourraient être les mesures d'atténuation. Évidemment, au départ, la première mesure qui est privilégiée, c'est l'évitement du milieu. Et ensuite, les gens de la Direction du patrimoine écologique sont en mesure d'évaluer, selon l'importance du milieu, les espèces qui sont présentes, la valeur qui est attribuée au milieu, quelles sont les mesures qui doivent être mises en place.

3295

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Madame Barrette.

3300

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, c'était votre deuxième question, Monsieur Béland.

3305

M. SÉBASTIEN BÉLAND :

Oui, mais je n'ai pas obtenu une partie de la réponse à ma question. Je demandais s'il y avait eu des dérogations octroyées par le ministère de l'Environnement pour permettre à Hydro-Québec...

3310

LE PRÉSIDENT :

D'accord. En guise de complément, Monsieur Talbot ou Madame Barrette, est-ce que ce genre de travail proposé dans le cadre du projet exigerait à l'avance des dérogations, sinon ce ne serait pas autorisé?

3315

3320 **Mme ÉVELYNE BARRETTE :**

Tous travaux dans les milieux humides nécessitent une autorisation du ministère de l'Environnement.

3325 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Voilà la réponse.

3330 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3335 Merci beaucoup. Merci à vous.

Monsieur Belhumeur. Monsieur Belhumeur, vous avez combien de questions à peu près pour la première partie de l'audience, à peu près, juste pour savoir?

3340 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Bien, une trentaine.

LE PRÉSIDENT :

3345 Une trentaine, d'accord.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3350 C'est parce que à chaque fois que quelqu'un parle, moi, je sors des questions.

LE PRÉSIDENT :

3355 C'est strictement votre privilège, Monsieur. Alors une trentaine, d'accord, très bien, allez-y.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3360 Étant donné, puis ça c'est confirmé par des acousticiens, que le bruit, compte tenu de la topographie du microclimat, que le bruit peut s'amplifier avec la distance...

LE PRÉSIDENT :

On a entendu la réponse à la question.

3365

M. MICHEL BELHUMEUR :

Préambule, préambule ça, préambule. J'en démords pas, O.K.? Est-ce que Hydro-Québec a l'intention d'étendre son étude d'impact du nouvel équipement plus loin que juste le rang Saint-Étienne, par exemple, pour englober, disons, le rang Lafrenière?

3370

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez de mesurage de...

3375

M. MICHEL BELHUMEUR :

Oui. C'est parce que ça, c'est très important. On parle du simple au double dans certains cas. Alors...

3380

LE PRÉSIDENT :

Toujours dans la mesure où votre préambule est effectivement le cas.

3385

M. MICHEL BELHUMEUR :

Moi, j'y tiens. Écoutez, là, je ne suis pas seul à dire ça.

LE PRÉSIDENT :

3390

Monsieur Duchesne, allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

3395

Oui. Donc, ce que Hydro-Québec doit respecter au niveau des résidences, c'est un maximum de 40 dBA. Ça, c'est notre encadrement. Tel que vous avez pu le constater lorsqu'on a présenté le petit dessin, et on répète toujours le même chiffre, aux résidences les plus près, on a 32.3 dBA.

3400

Suite à la discussion intéressante de monsieur Gosselin au niveau de la possibilité que le bruit pourrait peut-être pas être amplifié, mais moins atténué parce que la résidence de monsieur Belhumeur est quand même à une certaine élévation qui est supérieure à celle des résidences près du poste, nous avons discuté de cette question, et monsieur Gosselin pourrait confirmer, étant donné que nous avons 32.3 aux résidences les plus près, le phénomène dont

3405 monsieur Belhumeur parle à sa résidence, s'il n'est pas inférieur à 32.3, il est peut-être équivalent à 32.3 ou, dans le pire des cas, dans le pire des cas peut-être supérieur de 1 dB. Donc, ça, c'est l'avis de notre expert et on pourrait le faire témoigner là-dessus, environ 1 dB.

Ce que j'essaie de dire, c'est...

3410

LE PRÉSIDENT :

C'est en bas de 40 votre...

3415

M. DANY DUCHESNE :

Voilà. Vous avez bien compris. Donc, c'est la raison pour laquelle on peut croire à l'explication technique, mais nous n'avons pas l'intention de faire de mesure, parce qu'il n'est pas possible qu'à la résidence de monsieur Belhumeur, d'après nos spécialistes et notre expertise, qu'on soit en haut de 40 dB.

3420

LE PRÉSIDENT :

Maintenant qu'on est dans la question, est-ce que si on ne parle pas de niveau moyenne de bruit, mais au niveau de bruit en tant que phénomène épisodique d'impact impulsif, est-ce que l'aménagement, théoriquement parlant, d'un talus végétalisé, pas seulement un écran végétal mais une butte, pourrait avoir un effet atténuateur sur l'intensité du bruit d'impact en question.

3425

Et si vous voulez inviter monsieur Gosselin à venir contribuer à la réponse...

3430

M. DANY DUCHESNE :

Vous lisez dans mes pensées, Monsieur le Président.

3435

M. BLAISE GOSSELIN :

Si on parle d'une butte de terre, effectivement c'est beaucoup plus efficace que des arbres. Par contre, ce qu'il faut comprendre ici, c'est que les disjoncteurs sont assez hauts. Je veux dire, ce n'est pas au niveau du sol, ça a une certaine élévation.

3440

LE PRÉSIDENT :

À quelle élévation à peu près en mètres?

3445 **M. BLAISE GOSSELIN :**

Quelle élévation à peu près? 5 mètres, 10 mètres, une dizaine de mètres.

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Une dizaine de mètres.

M. BLAISE GOSSELIN :

3455 Donc, pour avoir une atténuation due à un écran ou à une butte de terre, il faut absolument que l'écran cache la source de bruit par rapport au receveur. Ici, la personne qui reçoit le bruit est assez élevée et notre équipement aussi. Donc, ça prendrait des buttes de terre à...

3460 **LE PRÉSIDENT :**

À 25 mètres alors?

M. BLAISE GOSSELIN :

3465 C'est ça. Ce n'est techniquement pas possible.

LE PRÉSIDENT :

3470 Merci, Monsieur Gosselin.

Monsieur Belhumeur, allez-y avec votre deuxième question.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3475 J'ai demandé tout à l'heure concernant le nouvel équipement, on m'a répondu, bon, que ça consistait une différence de .3 décibel de plus mesuré dans le rang Saint-Étienne. Et puis moi, ce qui m'intéresse, en fait, c'est les mesures de bruit du transfo même prises à proximité, comparatives, entre ceux qui sont déjà là et le nouveau. Je veux dire, ça se mesure. On dit à 30
3480 mètres ou je ne sais pas, moi, là, où on peut vraiment mesurer seulement le bruit du transfo, parce que chaque appareil fait un bruit d'intensité différente. Alors, ce serait une étude comparative entre les deux.

Est-ce que ça existe? Est-ce que vous avez une idée de ce que ça représente?

3485

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duchesne.

M. DANY DUCHESNE :

3490

Donc, on m'a fait signe que notre spécialiste sait de quoi on parle et qu'il va pouvoir y apporter une réponse si on lui donne le temps de retrouver sa documentation.

LE PRÉSIDENT :

3495

D'accord, très bien.

M. DANY DUCHESNE :

3500

Monsieur le Président, si vous me permettez, pendant que monsieur Gosselin cherche la réponse...

LE PRÉSIDENT :

3505

Allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

3510

... j'aimerais revenir un petit peu. Je voulais répondre à un point d'intérêt de la part de monsieur Belhumeur tantôt, mais il y a eu beaucoup de questions et j'ai perdu mon idée. Monsieur Belhumeur faisait référence aux nuisances sonores et aux nuisances visuelles, la luminosité engendrée par le poste.

LE PRÉSIDENT :

3515

Oui.

M. DANY DUCHESNE :

3520

C'est un sujet qu'on a discuté avec monsieur Belhumeur aussi lors des soirées d'information du BAPE et, suite à ces préoccupations-là qui, nous, nous étaients moins familières, suite à ces préoccupations-là, nous avons fait une certaine recherche à Hydro-Québec pour essayer de voir qu'est-ce qui pourrait être possible afin de diminuer l'éclairage et la luminosité engendrée par le poste Chénier, et j'ai une bonne nouvelle à cet égard.

3525

Nous demandons, bien sûr, à nos contribuables, à nos industriels de travailler pour l'efficacité énergétique, mais il y a également des programmes à Hydro-Québec d'efficacité énergétique en tant que citoyen pour contribuer à ce programme-là. Et à l'intérieur d'Hydro-Québec il y a des programmes d'efficacité énergétique pour réduire l'éclairage dans les postes.

3530

Donc, on doit réaliser une étude et, après ça, il y a des recommandations.

3535 Et à titre d'exemple, l'éclairage central peut être diminué par exemple de moitié. Et lorsqu'il y a une intervention à faire dans le poste, donc par cellule photoélectrique ou bien par interrupteur, on peut ouvrir l'éclairage et tout. Le poste Chénier n'est pas équipé de cette façon. C'est un poste qui date de 1978 environ, donc avec sa technologie du temps. Donc, il y a des investissements, bien sûr, à faire mais il y aurait certainement quelque chose à faire à ce niveau-là.

3540 Donc, je vous confirme qu'après avoir discuté avec les gens responsables du programme d'efficacité énergétique pour les postes, à notre demande et à la demande des citoyens, nous avons modifié un peu leur plan d'action et le poste Chénier va subir son étude préliminaire de luminosité en 2008. Il n'était pas prévu à court terme, mais nous avons réagencé un peu leur priorité et maintenant il y aura une étude préliminaire de luminosité pour économiser l'énergie au poste Chénier. Par la suite, il y aura des recommandations et ce sera appliqué.

3545 Donc, je ne peux pas vous dire quelles seront exactement les recommandations, mais nous avons fait des efforts pour...

LE PRÉSIDENT :

3550 D'accord. Voilà un autre avantage, vous l'avez constaté, au rôle du BAPE. Monsieur Belhumeur a un grand sourire aussi sur le visage.

3555 Mais maintenant, il y a aussi la question de peut-être l'éclairage au besoin, c'est une chose, mais aussi peut-être éclairage moins dispersif qui éclaire la surface de travail plutôt que de disperser la lumière partout pour rien.

M. DANY DUCHESNE :

3560 Oui. C'est toutes des mesures qui vont être analysées dans l'étude.

LE PRÉSIDENT :

3565 D'accord, très bien, merci beaucoup. Alors, monsieur Gosselin est prêt?

M. BLAISE GOSSELIN :

3570 J'avais fait un calcul des moyennes de puissance acoustique des équipements, mais je constate que je ne l'ai pas avec moi, malheureusement. Mais quand même j'ai des éléments de réponse qui sont dans le rapport qui va être déposé à la commission.

LE PRÉSIDENT :

L'étude de SNC-Lavalin?

3575 **M. BLAISE GOSSELIN :**

L'étude de SNC-Lavalin.

3580 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. BLAISE GOSSELIN :

3585 En fait, quand on fait une étude comme ça, on va évaluer chaque équipement, on va évaluer sa puissance acoustique. Sa puissance acoustique, c'est l'énergie acoustique qui est dissipée dans l'environnement.

3590 Donc, dans le cas du poste Chénier, les puissances acoustiques varient de l'ordre 92 aller jusqu'à 108 dBA, dépendant des équipements. Alors, les nouveaux équipements vont être de l'ordre de 98. Donc, c'est dans la moyenne de... en fait, les nouveaux équipements, c'est de cet ordre de grandeur là toujours.

3595 Ce qu'il faut comprendre, c'est que si, par exemple, au poste Chénier, si on doublait le nombre d'équipements qu'il y a déjà dans le poste ou si on ajoutait le nombre d'équipements qui entrent dans le poste, c'est des équipements qui sont aussi bruyants que ceux qui sont dans le poste, on augmenterait de 3 décibels seulement. Parce que quand on double le bruit, on augmente de 3 décibels. Et là, on ajoute trois équipements et il y en a déjà quinze dans le poste. C'est pour ça que l'augmentation est aussi faible. Et, en plus de ça, les nouveaux équipements
3600 sont moins bruyants que la moyenne du bruit qu'on a déjà dans le poste.

Donc, tout ça mis ensemble fait en sorte que c'est normal qu'on arrive à des conclusions où est-ce que l'augmentation du bruit va être négligeable, ne sera pas perceptible. En bas de 1
3605 décibel, les augmentations, ce n'est pas perceptible.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, Monsieur Belhumeur...

3610 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Est-ce que je pourrais poser une question au promoteur?

LE PRÉSIDENT :

3615 Excusez-moi. Allez-y, Monsieur Poissant.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

3620 C'est à vous que ça s'adresse, mais j'aimerais avoir une réponse éventuellement. Je voudrais savoir si Hydro-Québec pourrait nous fournir le prix que ça coûterait pour construire un talus de 15 mètres de hauteur du côté sud des disjoncteurs, de 60 mètres de long, le plus près possible des disjoncteurs, donc à peu près en dessous de la ligne 3052/3053, qu'ils fournissent un prix combien ça coûterait.

3625

LE PRÉSIDENT :

15 mètres sous toutes réserves, parce que ça pourrait être plus, si j'ai compris la réponse.

3630

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Bien, à 10 mètres. Ça fait qu'à 15 mètres, qu'ils fassent le calcul pour 15 mètres, je serais très, très content.

3635

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que ce serait possible de fournir cette information?

3640

M. DANY DUCHESNE :

J'aimerais peut-être préciser que pour des questions de sécurité, pour des questions de dégagement électrique, il n'est pas possible de mettre un talus sous des lignes électriques. Ça, c'est facilement compréhensible. Et entre les résidences dans l'environnement de monsieur Belhumeur et le poste, il y a plusieurs lignes électriques qui sont accolées au poste et l'implantation du talus devrait se réaliser plusieurs mètres au sud de la clôture du poste. Et là, ma préoccupation, c'est que plus on s'éloigne du poste, plus ça va prendre un talus élevé et puis on n'est pas toujours chez nous non plus. À l'extérieur du poste, il y a des propriétaires.

3645

3650

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça implique intervenir sur les terrains d'autrui, quoi.

M. DANY DUCHESNE :

3655

Oui, effectivement, ça pourrait impliquer ça. Donc, je ne sais pas si c'est pertinent de donner un chiffre comme ça, mais je peux vous dire que la réalité pour installer un talus à cet endroit-là est pratiquement inimaginable.

3660 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce n'est pas seulement une question de coût, mais c'est une question de normes de sécurité.

3665 **M. DANY DUCHESNE :**

De faisabilité.

3670 **LE PRÉSIDENT :**

Et de faisabilité.

M. DANY DUCHESNE :

3675 C'est vraiment la faisabilité.

LE PRÉSIDENT :

D'accès au terrain aussi.

3680

M. DANY DUCHESNE :

Effectivement.

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Poissant, la réponse est donnée.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

3690

Je peux peut-être compléter. Le talus n'a pas besoin d'être d'une seule ligne. On voit ça souvent, quand il y a des coupe-bruit à fermer et qu'il y a des obstacles, on en met un là pendant que la ligne électrique passe là et puis on en met un autre ailleurs. Et puis là, c'est très satisfaisant pour ceux qui sont à l'arrière. On voit des phénomènes comme ça. Je voudrais qu'ils étudient comme il faut la faisabilité.

3695

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai aucune raison pour présumer que leur réponse est faite à la légère. Mais si vous voulez que ça soit plus...

3700

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

3705 Si je dois donner une réponse satisfaisante au ministre de la Santé et des Services sociaux, j'aimerais avoir...

LE PRÉSIDENT :

3710 Là, je vais vous demander, pour que ce soit vraiment correctement fait, pour que ça reflète les préoccupations du ministère de la Santé, de peut-être transmettre une question par écrit et la commission se chargera de vous fournir la réponse étant donné qu'il s'agit d'une préoccupation ministérielle évidemment.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

3715 Parfait, c'est ce que je vais faire.

LE PRÉSIDENT :

3720 Ça va? Merci beaucoup, Monsieur Poissant.

M. DANY DUCHESNE :

3725 Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose aussi, pas parce que je ne veux pas fournir l'information...

LE PRÉSIDENT :

3730 Non, non, ça va.

M. DANY DUCHESNE :

... mais juste pour être très clair et essayer d'éclaircir la situation.

3735 On a de grandes préoccupations au niveau de l'éclairage des postes et de la visibilité du poste. Le poste Chénier est un poste sur la boucle de Montréal, donc qui est un poste considéré comme stratégique pour Hydro-Québec. C'est pour ça d'ailleurs qu'il y a de l'éclairage. Et le projet qu'on va faire est un petit peu complexe, parce qu'il faut quand même garder de l'éclairage en périphérie. La notion, c'est qu'il faut toujours que la périphérie du poste soit éclairée pour éviter des intrusions, pour éviter du vol, pour éviter toutes sortes de choses.

3740

Donc, l'implantation de talus de la dimension qu'on parle, entre le chemin qui est le chemin d'accès au poste et le poste, je peux pratiquement vous confirmer que les critères de sécurité ne seraient pas respectés et ça engendrerait d'autres problèmes.

3745

LE PRÉSIDENT :

La commission en prend acte. Et on va recevoir la question de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux et vous allez avoir le loisir de fournir la réponse qui vous convient.

3750

D'accord?

Monsieur Belhumeur, ça, c'est votre deuxième question.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3755

Oui. Bon, j'essaie d'en choisir une. Vous parliez de sécurité. J'ai visité, moi, tous les postes de ceinture, qu'on parle de Duvernay, Boucherville, Hertel, Châteauguay – je pense que c'est complet, il y en a cinq – et puis la plupart sont éclairés, mais ils ne sont pas visibles du chemin. Ils sont cachés derrière des bosquets ou des talus. Dans tous ces cas-là, d'ailleurs, ils sont sur des situations topographiques, disons, défavorables à la propagation du bruit. C'est sûr que dans le cas du poste Chénier, il est très dégagé, très visible. Il y a un tout petit talus en avant, mais ce n'est pas important comme talus.

3760

LE PRÉSIDENT :

3765

D'accord. Alors, la question?

M. MICHEL BELHUMEUR :

3770

Question de sécurité, encore là si on parle d'éclairage, est-ce qu'on veut qu'un poste soit si visible que ça? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens de prévenir les intrusions? Parce qu'il y en a eu des intrusions. Il y en a qui ont coupé la clôture. Il y en a qui sont rentrés au poste Chénier. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens de détection aujourd'hui qui ne nécessitent pas tant d'éclairage que là présentement.

3775

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Duchesne, est-ce qu'on pourrait se passer de ce niveau d'éclairage tout en assurant la protection du site?

3780

Quoiqu'il vient de nous informer qu'ils vont améliorer le profil d'éclairage, quoi.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3785

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Allez-y, Monsieur Duchesne.

3790

M. DANY DUCHESNE :

Monsieur le Président, suite à certaines intrusions qui ont eu lieu et qui ont été largement médiatisées, comme vous le savez, dans le passé, il y a un projet extraordinaire qui a été mis en branle à Hydro-Québec depuis quelques années pour renforcer la sécurité de nos postes, et ils arrivent à la conclusion, après avoir investi beaucoup, beaucoup d'argent en études et en investissements, ils arrivent à la conclusion que c'est l'éclairage qui est le plus pertinent pour empêcher les intrusions ou le vol et tout. Donc, c'est le plus dissuasif.

3795

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Lafond.

3800

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui, merci, Monsieur Samak.

3805

Monsieur Duchesne, vous parlez que l'éclairage fait foi de tout. Quand on circule sur l'autoroute 20, en revenant de Montréal ou en s'en allant vers Montréal, à la hauteur de Trois-Rivières, vous avez un gros poste là-bas et il y a toujours une voiture avec un gardien qui est là de façon constante, 24 heures sur 24.

3810

Est-ce qu'il y a une raison qui ferait en sorte que ça ne serait pas possible d'avoir un tel type de surveillance au poste Chénier, qui ferait en sorte que 24 heures sur 24, il y aurait quelqu'un pour prévenir ces intrusions?

3815

M. DANY DUCHESNE :

Est-ce que je pourrais savoir, Monsieur le Commissaire, de quel poste plus exactement vous parlez?

3820

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Vous savez, quand vous arrivez... c'est le poste de Nicolet? Qui est sur la 20. Écoutez, on s'en va sur la 20, vous avez la bifurcation juste un peu après pour s'en aller vers Trois-Rivières par l'ancienne route ou encore vers Victoriaville par la continuité de l'autoroute.

3825

M. DANY DUCHESNE :

3830 Oui, je crois que vous parlez du poste Nicolet probablement, Monsieur Lafond.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3835 Oui.

M. DANY DUCHESNE :

3840 C'est un poste d'un très grand niveau stratégique. C'est un poste qui est utilisé par notre ligne à courant continu pour un lien d'exportation en courant continu avec le marché américain. Donc, je n'ai pas la catégorisation par coeur, mais probablement un des postes les plus importants d'Hydro-Québec, c'est le poste Nicolet en termes de capacité de transit et surtout importance reliée aux exportations. Donc, c'est la raison pour laquelle il y a un gardien sur place, qui doit correspondre aux critères de sécurité.

3845 Il n'est pas prévu jusqu'à maintenant, avec le niveau... le rang de niveau stratégique du poste Chénier ne nécessite pas de gardien à ce niveau-là, mais nécessite d'autres mesures qui sont appliquées. Donc, tout dépend de la catégorie stratégique du poste et des mesures impliquées. Mais je peux vous garantir que probablement que le poste Nicolet est un niveau stratégique supérieur à celui de Chénier.

3850 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Je présume que oui. Merci.

3855 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Belhumeur, vous avez vingt-huit autres questions, d'après ce que j'ai compris.

3860 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Il y a des fois que j'ai deux réponses, ça dépend des questions.

3865 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, écoutez, on va continuer une quinzaine de minutes de plus si vous avez d'autres questions. Et puis si vous avez encore davantage de questions, on va reprendre demain, parce qu'on a prévu une séance au besoin demain également à 13 h 30. Alors, avez-vous une question que vous aimeriez poser maintenant ou vous préférez reprendre demain? Comme vous voulez.

3870

M. MICHEL BELHUMEUR :

Je commence à être un peu brûlé, là. Comme je vous dis, je me suis réveillé à 5 h 37.

3875

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est pour ça justement que... alors vous préférez reprendre demain?

3880

M. MICHEL BELHUMEUR :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

3885

D'accord. Bien, écoutez, on va ajourner la séance et on se donne rendez-vous demain, à 13 h 30. Ça vous va?

M. MICHEL BELHUMEUR :

3890

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

3895

Très bien. Merci beaucoup de votre présence et merci de la contribution aux travaux de la commission.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3900

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3905

À demain.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3910

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.